

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès Verbal du Conseil Municipal

LE LUNDI 10 MARS 2014 A 20 H 00

L'an deux mille quatorze, le Lundi dix Mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 4 Mars 2014 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jean Jacques PASTERNAK, Maire
, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Anne-Marie GASTINE, Philippe SAJHAU, Christophe IPPOLITO, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Philippe GOYHENECHÉ, Anne RENOUX, GILLES HAGEGE, FLORENCE FOSSE, Philippe PEREIRA, Jacques LABESCAT, Adjoint au Maire
Alain DEGRASSAT, Claude SLOBODANSKY, Pascale MARTINEAU, Aurélie SAINT-LO, ANNIE FERREIRA, Mariam LADJOUAN, Juliette LE RUYER, Bernard RASQUIN, Anne-France JACQUILLAT, Jean-Michel VERHEYDE, Aline JOFFET, Laurent TARAVELLA, Camille MAUDRY, Karine RENOUIL, Michel DENISART, Florence LIEVYN, Michel GILLES, Anne STEHLE, Laurent BODIN, Nicolas LEBLANC, Amina YELLES-CHAOUCHE, Philippe CUYAUBERE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme FONTAINE Martine ... à ... Mme MARTINEAU Pascale
M. MASTROJANNI Michel ... à ... M. GEIB William

ABSENTS EXCUSES :

M. HIRT Stéphane
Mme LAVIN Marie

ABSENTE NON EXCUSEE:

Mme MONTCHAMP Marie-Anne

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PEREIRA Philippe

MODERATEUR : M. DELLMANN Yves

Ces formalités remplies ;

SOMMAIRE

14/29 - Exercice 2014 - Débats d'orientations budgétaires Budget principal - Budget Annexe des Parkings	3
14/30 - Convention de constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale en vue de la passation d'un marché de prestations d'assurances	48
14/31 - Fixation de l'indemnité représentative de logement et du complément communal versé aux instituteurs.....	49
14/32 - Mise à disposition à temps complet de deux agents relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs auprès de l'association Nogent Présence	50
14/33 - Approbation de la convention de partenariat sur le projet « Festival autour du court »	50
14/34 - Convention pour l'organisation des championnats de France juniors, seniors et maîtres de plongeon.....	51
14/35 – Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	52

Mairie de Nogent-sur-Marne

Conseil municipal

Réunion du 10 mars 2014

(La séance est ouverte à 20 heures 13 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, avant de débiter cette séance consacrée principalement au débat d'orientations budgétaires, il n'a échappé à personne que ce Conseil Municipal est le dernier de la mandature. J'ai donc souhaité vous transmettre la médaille de la Ville pour les années 2008-2014. C'est une façon pour la Ville de reconnaître votre travail effectué au sein de ce Conseil Municipal, quels que soient les événements qui ont pu s'y dérouler. Il faut accepter les échanges parfois lyriques dans ce lieu de débat, tout en avançant au service de nos concitoyens.

À la fin du Conseil, si vous êtes d'accord et si vous n'êtes pas occupés par des activités prenantes en cette période, nous aurons l'occasion de partager un verre sur la mezzanine. Par le respect d'autrui et la convivialité, nous saluons l'exercice de cette mandature.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Madame Fontaine excusée, pouvoir à Madame Martineau.

Monsieur Sajhau sera en retard.

Monsieur Mastrojanni excusé, pouvoir Monsieur Geib.

Madame Lavin dont nous aurons regretté l'absence durant plusieurs années, en souhaitant qu'elle puisse surmonter les difficultés de santé apparues quelques mois après son arrivée au Conseil Municipal.

En tant que secrétaire de séance, je propose Philippe Pereira et comme modérateur, Monsieur Dellmann, s'ils le veulent bien.

Vous avez sur table deux documents. Le premier concerne le vote du budget 2014 de la communauté d'agglomération,

auquel certains d'entre vous ont participé. Le second est relatif au débat d'orientations budgétaires du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Nogent qui revêtait un aspect particulier dans la mesure où, plus que par le passé, le CCAS fait face à des situations sociales de plus en plus préoccupantes. Vous lirez sur quelle base le budget du CCAS sera proposé prochainement.

Concernant les procès-verbaux du 12 décembre, du 20 janvier et du 12 février 2014, y a-t-il des remarques, des suggestions, des critiques ou des observations ?

(Réponse négative)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les procès verbaux des 12 décembre 2013, 20 janvier et 12 février 2014.

Nous les considérons comme approuvés.

14/29 - Exercice 2014 - Débats d'orientations budgétaires Budget principal - Budget Annexe des Parkings

M. LE MAIRE.- Je vous propose de débiter par le DOB (débat d'orientations budgétaires). Il nécessite un « dont acte ». Le budget de la Ville sera la première décision du futur Conseil Municipal à la suite du renouvellement de ce Conseil dans les trois prochaines semaines.

M. DAVID.- Le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif. Il est prévu par les articles L 2312-1, L 3312-1 et L 4312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les communes ont jusqu'au 30 avril 2014 pour voter le budget primitif. Il appartiendra aux élus des prochaines élections municipales de procéder au vote, comme le souhaite Monsieur le Maire.

Cette année, il fut difficile de soumettre plus tôt le DOB au Conseil. Comment fixer les recettes d'un budget primitif, alors même que la plupart des éléments n'ont été communiqués par les services de l'État que très dernièrement ? Nous ne connaissons pas à ce jour le montant de la dotation globale de fonctionnement, qui se situait l'année dernière à

environ six millions d'euros. Sera-t-elle diminuée de 7 %, de 4 % ou de 3 % ?

Sachez que certaines communes avoisinantes procèdent à la même démarche que notre maire, tandis que d'autres ont déjà voté le budget primitif et ont demandé à leurs services financiers de préparer un budget modifié. Les partenaires de l'État et des collectivités publiques que sont les Caisses d'Épargne n'ont fait paraître le document à destination de la préparation des DOB que courant janvier.

Quelle est la situation économique et sociale ? L'État qui s'était engagé à ramener le déficit public à 3 % du PIB en 2013 n'a pas atteint son objectif. Celui-ci s'établissant autour du 4,1 % du PIB. L'État entend tenir ses engagements pour 2015.

Dans ce contexte sensible, l'État a décidé, dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité, de faire participer à nouveau les collectivités à l'effort collectif de redressement des comptes publics. Cela se traduit par une réduction des dotations, mais également par des mesures visant à renforcer la péréquation, afin de réduire la disparité des ressources entre collectivités. Globalement, l'ensemble des transferts de l'État aux collectivités diminue de 0,8 %.

Quelles sont les principales mesures concernant les collectivités locales ? Après trois années de gel de l'enveloppe normée, celle-ci diminue de 3,3 % en valeur. Alors qu'il était prévu initialement une diminution globale de 750 millions d'euros en 2014 et 2015, c'est finalement 1,5 milliard d'euros de diminution que vont devoir absorber les finances des collectivités territoriales. À cela s'ajoute un taux de minoration de moins 22 %, celui-ci était de moins 13,6 % en 2013. Il sera appliqué à toute attribution individuelle versée au titre des compensations servant de variable d'ajustement. De plus, un effort financier en faveur de la péréquation est consenti.

Ces dispositions concourent à une diminution significative d'une partie des recettes des collectivités, dont il est tenu compte dans l'élaboration du budget primitif 2014.

Enfin, comme chaque année, la Ville proposera la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2013, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ces résultats sont visés et validés par Madame la trésorière principale du Perreux-sur-Marne.

Quelles sont les tendances budgétaires et les grandes orientations ? Les orientations qui préfigurent le budget de l'exercice 2014 s'articulent autour des axes suivants : une fiscalité maîtrisée et sociale ; une maîtrise de l'encours de la dette ; la poursuite du programme pluriannuel d'investissement. La raréfaction des recettes conduit à l'élaboration d'un budget tourné vers une maîtrise des charges courantes, vers une analyse des recrutements encourageant à la mutualisation.

Le niveau des investissements programmés est maintenu et répond aux engagements de l'Agenda 21 municipal, afin de développer un service public unique tourné vers le citoyen.

Quels sont les principaux enjeux du budget 2014 ?

Le domaine de la Culture, suivi par Déborah Münzer, souhaite poursuivre les actions dans le sens de l'éducation culturelle au sein du système scolaire et périscolaire, ainsi que de favoriser l'essor de la politique culturelle. À cette fin, une nouvelle direction des services culturels sera créée d'ici la fin de l'année, afin d'assurer la coordination.

Nous lancerons dès 2014 un dossier de candidature au label « Ville d'art et d'histoire ». La qualité et la diversité du patrimoine architectural de notre ville, notamment en Art nouveau, la particularité exceptionnelle à l'Est de Paris et sa localisation entre le bois de Vincennes et la Marne, devraient permettre de franchir une étape déterminante dans la reconnaissance administrative de ces spécificités. Nous avons partagé ce patrimoine hérité des siècles passés, par l'adoption de l'un des premiers PLU (plan local d'urbanisme) patrimonial aux portes de Paris. Cet « en-plus » se traduit par un équilibre harmonieux, entre protection et valorisation de nos sites paysagers et poursuite de la modernisation et de la réhabilitation de certains quartiers. Concilier nos contradictions par l'institution de périmètres patrimoniaux et mutables a été laborieux, mais possible, et ce, avec l'aide éclairée de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le conservatoire, dont les objectifs sont la mise en œuvre d'un tronc commun théâtre-musique-danse, vise aussi à aider au développement de la pratique amateur, et ce, en mettant des œuvres des résidences artistiques et des stages. Le conservatoire a planifié une résidence artistique avec Sylvain Chauveau durant la première semaine des vacances scolaires d'avril 2015, qui comportera une restitution du travail et un concert sur la Scène Watteau. Par ailleurs de nouveaux modules seront mis en place, notamment la MAO (Musique assistée par ordinateur).

La bibliothèque a pour vocation d'améliorer l'accueil du public, de maintenir la qualité et la richesse de l'œuvre documentaire, de mener une programmation tous publics, d'organiser une conférence sur des sujets en lien avec l'actualité scientifique et sociale et d'élaborer une exposition illustrant une thématique proposée en spectacle ou en atelier.

Le musée de Nogent va participer à la mission centenaire de 14-18.

La Scène Watteau, avec le soutien de la municipalité, développe les créations de la troupe en résidence, renforce l'aide à la diffusion du spectacle vivant et accueille des initiatives portées par le conservatoire, le pôle jeunesse et la direction des sports.

Quant aux manifestations et événementiels reconduits en 2014, il s'agit des Médiévales, de la Fête des Jardins, les Arts de la rue, les spectacles de la Fête de la Musique, les spectacles d'été au Théâtre de Verdure et les Ciné-concerts au Pavillon Baltard.

Le domaine de la Vie Associative vectrice de développement et de cohésion sociale, suivi par Michèle Nataf, développe les participations au projet associatif, soutient les initiatives associatives, et d'appuie l'extension de la nouvelle Maison des Associations regroupée sur un site unique. Les travaux sont prévus en 2014-2015.

Le domaine de la Prévention et la Sécurité, suivi par Sébastien Eychenne, a comme axe prioritaire d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Les démarches de prévention menées en relation avec la police municipale, le commissariat et le tribunal d'instance permettent d'afficher un taux d'incivilité à la baisse.

Il est important de communiquer les chiffres de la préfecture de police. Les faits constatés sur la voie publique entre décembre 2012 et décembre 2013 enregistrent un repli de 50 % sur la ville, passant de 146 à 73. Les infractions les plus significatives de ce recul sont les cambriolages, les vols à la roulotte et les dégradations. Cela donne à penser qu'en 2014, le déploiement de nouvelles caméras de surveillance sur le territoire confortera une couverture d'observation plus étendue, pour garantir un niveau de sécurité important. Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure régulation de l'offre de stationnement en surface, les agents de police municipale disposent de moyens numériques dédiés à la verbalisation depuis début 2014. Le procès-verbal électronique remplace la contravention papier. Conscient que l'utilisateur attend une prestation rapide et fiable, la commune souhaite s'inscrire dans le déploiement de nouvelles

technologies. Pour ce faire, elle s'engage vers un processus de paiement du stationnement par téléphone portable.

Le domaine de l'Éducation, suivi par Véronique Delannet, affiche la volonté d'offrir à chaque enfant scolarisé l'accessibilité à la pratique de la culture en partenariat avec la bibliothèque, l'accompagnement dans l'aide aux devoirs et la formation au sens artistique. À cela s'ajoutent la prise en compte de l'évolution de la population et l'augmentation prévue des effectifs scolaires. Cela conduit à la réalisation des études de programmation pour la construction d'un nouveau groupe scolaire de treize classes maternelles et élémentaires, en lieu et place de l'école désaffectée Victor Hugo sur les années 2014 à 2016. La réhabilitation de l'office dédié à la restauration scolaire à l'école provisoire Victor Hugo permettra d'accueillir dès la rentrée prochaine deux nouvelles classes en maternelle et élémentaire. Une classe supplémentaire sera également aménagée à l'école Gallieni.

Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires ayant pour principe l'allègement du temps scolaire prévoit une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées, notamment le mercredi matin.

Un courrier a été adressé le 29 janvier à Madame la directrice académique des services de l'Éducation nationale, rappelant d'une part les difficultés de la commune à mettre en œuvre dans des conditions *optimums* le décret du 24 janvier 2013 portant réforme des rythmes scolaires, tant pour les enfants que pour les familles et les personnels pédagogiques et techniques. D'autre part, la Ville demande des éclaircissements sur les points suivants : le moratoire réclamé par de nombreux élus pour obtenir davantage de temps à la mise en œuvre de cette réforme ; la pérennisation du fonds d'amorçage ; la question de l'utilisation des locaux scolaires ; et surtout, le retour plus que préoccupant des communes ayant expérimenté cette réforme à la rentrée 2013, avec des conséquences en matière de fatigue des enfants.

En ayant à l'esprit l'objectif d'améliorer la qualité de vie des enfants, de favoriser leur réussite scolaire et de conduire une politique ambitieuse, la Ville a décidé de réactualiser son projet éducatif datant de 2004, et ce, avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

Monsieur le Maire est conscient que le PEDT (projet éducatif territorial) devra être validé par la DA-SEN, Direction académique des services de

l'Assemblée nationale du Val de Marne, avec laquelle il souhaite avoir un entretien après les élections.

Dans le domaine de la Jeunesse, la poursuite du renforcement de l'action politique en matière d'éducation et de jeunesse, constitue l'une des priorités du budget 2014. Ainsi pour les jeunes Nogentais et leurs familles, la Ville s'attache à la mise en œuvre de son schéma d'accueil pour la création en 2014-2015 d'un nouvel espace d'accueil sur le site du gymnase Marty. La réhabilitation de l'espace extérieur du gymnase en pôle « skatepark » remplacera l'actuel espace vert et accueillera un espace pratique et libre aux horaires d'ouverture du gymnase. Enfin, il y aura lieu de préparer l'aménagement des cours d'école et de l'espace extérieur du gymnase pour inclure de nouveaux espaces ludiques.

Le domaine du Sport, suivi par Bernard Rasquin, s'oriente aussi bien vers la pratique de loisirs que vers le sport. Le soutien aux associations sera maintenu en 2014, avec la continuation du programme de rénovation des infrastructures sportives et le renouvellement des animations culturelles et sportives, telles que les opérations vacances du pôle jeunesse, les stages SMS (stages municipaux sportifs), ainsi que les événements stade.

La métamorphose du « Stade sous la Lune - Alain Mimoun » se poursuivra en 2014. Les terrains bitumés et l'arrière des tribunes feront l'objet d'aménagements paysagers, complétés par des espaces jeux et détente. Sont prévus également l'amélioration des conditions de pratique dans les salles de musculation, et la mise en œuvre entre 2014 et 2015 du projet de construction du stadium, complexe dédié à la pratique du sport collectif, à l'escalade et au tir à l'arc.

Le domaine des Seniors, suivi par Thérèse-Marie Thomé, décline la politique en faveur des seniors en plusieurs axes : offrir des solutions pérennes pour assurer le maintien à domicile, renforcer l'offre de services culturels, sportifs et de sorties, favoriser la prise en charge des personnes isolées et fragilisées et participer au financement de la réhabilitation des foyers logement.

Le domaine de la Petite Enfance, suivi par Véronique Delannet, cherche à offrir plus d'accueil aux familles, avec notamment l'ouverture en septembre d'un multi-accueil de soixante berceaux, aux Moulins de Beauté. Cette structure construite sous le label « Maison passive », est aménagée en trois sections de vingt enfants, avec pour

l'une d'entre elles un aménagement spécifique pour les bébés et les grands bébés.

Les objectifs sont également d'adapter l'offre de services aux besoins des familles, par l'utilisation de contrats horaires et d'accueils ; d'optimiser le professionnalisme et l'accueil des assistantes maternelles au sein du relais d'assistante maternelle ; de favoriser les initiatives privées en déployant un partenariat avec des crèches associatives et des microcrèches.

Le domaine de l'Environnement avec l'Agenda 21, suivi par Jean-Jacques Pasternak, s'emploie à la poursuite des visites thermographiques, à l'organisation du Festival de l'Environnement, à l'aménagement du jardin pédagogique Legendre-Chéron et au renforcement du patrimoine arboré dans les différents secteurs de la ville.

Voilà donc les tendances budgétaires pour 2014. Nous allons passer aux détails du fonctionnement.

Tout d'abord, les recettes : le budget prévisionnel 2014 anticipe une baisse de ses recettes de fonctionnement, liée au dispositif de la loi de finances 2014 qui impose aux collectivités locales une forte baisse des dotations versées par l'État. S'ajoute à cela la mise en place de la déduction des jours de maladie à partir du quatrième jour ouvré d'absence, depuis le 1er janvier 2014.

Qu'en est-il en matière de fiscalité directe ? Elle est composée des taxes de ménage qui regroupent les taxes d'habitation, le foncier bâti et non bâti. Cela représente 53 % des recettes réelles de la section de fonctionnement et participe à l'activité de services à la population.

Dans le but de conserver le pouvoir d'achat des Nogentais, pour la septième année consécutive, les taux de fiscalité seront maintenus, tout comme les abattements décidés par le Conseil Municipal pour les personnes à faible revenu, pour charge de famille et également pour les handicapés.

Ce maintien est un engagement de la majorité municipale, pris lors du contrat de la mandature et respecté par Monsieur le Maire et les adjoints en charge des différents domaines. Ce travail collectif de toute l'équipe en a permis le respect. Le rôle de l'adjoint en charge des finances se limitant à une simple coordination pour le respect de la politique définie par Monsieur le Maire, c'est la lettre de cadrage envoyée...

M^{me} RENOUIL.- Nous ne sommes pas en campagne municipale. Peut-on se limiter au DOB ?

M. LE MAIRE.- Demandez la parole s'il vous plaît.

M^{me} RENOUIL.- Puis-je avoir la parole ?

M. DAVID.- Le rôle de l'adjoint en charge des finances se limite à une coordination du respect de la politique définie par Monsieur le Maire dans une lettre de cadrage adressée tous les ans, la dernière en date étant du 13 juillet 2013.

Le Conseil Municipal a décidé des abattements suivants. Concernant l'abattement général, il est de 15 % pour nous, et de 5 % pour notre commune voisine que nous aimons toujours citer, Le Perreux. Concernant l'abattement une à deux personnes, il est de 15 % pour nous, et de 20 % pour la ville voisine. Concernant l'abattement pour trois personnes et plus de personnes à charge, il est de 25 % pour nous et il est ramené à 15 % pour Le Perreux. Enfin, au Perreux il n'y a pas d'abattement spécial pour les faibles revenus et pour les handicapés.

Il ne s'agit pas de comparer et de porter un jugement sur les souhaits des Conseils municipaux voisins. Mais le propos implique que chaque Conseil municipal est autonome.

M. LE MAIRE.- Nous avons voté ces abattements depuis deux mandats. Nous sommes restés fidèles à cette politique. Le premier abattement à la base de 15 % s'applique sur 14 150 foyers. Au niveau des bases, cela représente plus de 11,5 millions.

Le deuxième abattement s'applique sur plus de 7 600 foyers, pour une à deux personnes à charge, soit six millions d'euros de base.

La volonté d'intervenir au niveau des solidarités est une nécessité pour une collectivité, même ce type d'abattement nous prive de plus de deux millions d'euros de recettes fiscales. Cette résolution est voulue et a été perpétuée depuis maintenant deux mandats.

M. DAVID.- Pour 2014, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est fixé par l'État à 1,009. Jusqu'alors, il correspondait à l'inflation prévisionnelle prévue par la loi de finances, soit pour 2013 : 1,8 %. Or, l'inflation constatée n'est que de 0,9 %. Aussi, le coefficient de revalorisation n'est plus attaché à l'inflation prévisionnelle, mais à l'inflation constatée sur l'année précédente : soit 0,9 % pour 2014.

Le produit fiscal évoluera en 2014 par ce coefficient et par une variation physique prévisionnelle des bases de 1 %. Induite par les nouvelles constructions, l'information communiquée par l'administration fiscale n'étant toujours pas connue, le produit estimé pour 2014 est calculé à partir des bases définitives de l'exercice 2013.

Sur la base de cette estimation, le produit attendu est fixé à 21 486 995 euros, soit 669 euros par habitant.

Concernant la fiscalité indirecte. La dotation de compensation se compose de la dotation versée par la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, fixée chaque année à 3 796 839 euros. L'attribution de cette compensation est égale au produit de la taxe professionnelle perçue par la collectivité en 2000. D'autre part, elle se compose de la dotation de solidarité à hauteur de 200 000 euros. Enfin, elle se poursuit par la taxe locale sur la consommation finale d'électricité. La taxe est collectée au profit de la collectivité par le SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication). Le produit estimé pour 2014 est de l'ordre de 560 000 euros.

Une disposition de l'article 45 de la loi de finances rectificative pour 2013, publiée au Journal officiel, est passée inaperçue. Pourtant, elle modifie la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Sans concertation préalable, elle ôte aux communes le bénéfice de cette taxe au profit de l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, c'est-à-dire, les syndicats d'énergie. La perte pour les communes est estimée à environ quatre cents millions d'euros. L'association des maires de France et l'association des petites Villes de France ont réagi vivement devant cette situation.

La taxe additionnelle aux droits de mutation reste soumise aux lois du marché pour 2014. Je pense que l'année 2014 devrait marquer une baisse modérée de l'immobilier. Aussi dans le même esprit de prudence depuis 2012, l'enveloppe prévisionnelle des recettes issues des transactions est maintenue à deux millions d'euros.

Quels sont les concours de l'État ? La loi de finances 2014 impose aux collectivités locales une diminution de 3,1 % des concours financiers versés par l'État, et ce, après trois années de gel. Cette diminution à hauteur de 1 500 000 000 d'euros participe à l'effort de redressement des comptes publics.

Au regard de ces dispositions, le produit estimé est établi sur la base de la dotation effective de 2013, minorée de 7 %. Cela porte le montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement) à 5 592 000 euros. Chiffre qui sera réajusté lors de la notification du montant définitif 2014.

Quels sont les autres concours financiers ? Les compensations fiscales sont estimées en 2014 à 308 000 euros. Le contrat enfance jeunesse, le Département, comme la Région continueront à soutenir les initiatives communales soumises à des contraintes budgétaires. Les autres recettes sont les services facturés à la population, les produits de gestion courante, les produits financiers de valeurs mobilières de placement, les produits exceptionnels, l'atténuation sur les charges de personnel et des opérations d'ordre.

Enfin, le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement est à ce jour estimé, après pondération du déficit cumulé d'investissement, à 6 901 746 euros.

Vous disposez sur votre document de l'évolution des prévisions budgétaires des recettes de 2010 à 2014. En matière de produit exceptionnel, observez un chiffre important réalisé en 2012 de 1,35 million d'euros. Celui-ci correspond à la vente des conteneurs ayant servi à l'opération Marie Curie.

Concernant les dépenses. Face aux contraintes impactant les ressources de la collectivité, la ville de Nogent poursuit ses efforts en matière de maîtrise des dépenses courantes et des frais de personnel, et ce, malgré la hausse de la contribution employeur due à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités et à la revalorisation du traitement indiciel des agents de la catégorie C.

Néanmoins, malgré les efforts consentis hors prélèvement, le budget de fonctionnement augmenterait de 1,75 %. Nous dénommons « prélèvements », l'excédent des recettes de fonctionnement affectées à l'investissement.

Les charges de gestion courante ont évolué entre 2013 et 2014 de plus de 1,75 %. Il faut noter l'ouverture programmée de la structure petite enfance Moulins de Beauté et le relais d'assistance maternelle rue de Fontenay.

Pour les charges du personnel, l'objectif 2014 demeure la maîtrise de l'évolution de la masse salariale, qui représente 57 % des charges réelles. La démarche de modernisation et d'optimisation engagée en 2013, assistée par un cabinet de consultant en organisation, doit à terme

permettre à la collectivité d'assurer un pilotage plus efficace de sa masse salariale. La première phase de l'étude a identifié des axes prioritaires nécessitant de recruter un gestionnaire dédié au pilotage de la masse salariale, un contrôleur de gestion et un ingénieur système pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information tournés vers la simplification et la modernisation de l'action publique. Les charges du personnel sont estimées à 23 308 313 euros, soit une augmentation de plus de 3,38 % par rapport au réalisé de 2013.

L'effectif budgétaire des agents diminue de quarante postes de vacataires, suite au changement d'organisation des clubs de loisirs et de découvertes. En effet, depuis 2013, l'ensemble des animateurs doit être présent pendant les vacances scolaires. Par ailleurs, le pointage-journée des enfants fréquentant la cantine scolaire a permis de réduire le nombre de surveillants. Dans le document figure l'évolution des effectifs depuis 2011.

Quelles sont les autres charges de gestion courante ?
Tout d'abord, il y a les contributions aux organismes de regroupement, comme Infocom, les contributions obligatoires et enfin les indemnités des cotisations de retraite des élus et leur formation.

Quant aux subventions aux associations locales, au titre des contraintes de service de l'État, au CCAS, à la Scène Watteau, au pavillon Baltard, la répartition des dotations est versée par le département au titre de l'exercice N-1 après justification. Le document témoigne de l'état de l'évolution de ce compte depuis 2010.

Le montant des subventions est passé de 4 518 939 euros en 2010, à 4 267 028 euros en 2014. Vous lirez aussi l'évolution des subventions par catégorie d'association.

Il convient de rappeler que depuis 2011, le conservatoire de musique et d'art dramatique Francis Poulenc a été repris en gestion directe par la Ville, ce qui explique l'écart constaté dans le domaine culturel. L'enveloppe dédiée pour 2014 est en augmentation par rapport à celle de 2013, englobant les contributions versées au gestionnaire du centre nautique, aux crèches « Jardins des Lutins » et « Mandarine ». Elle contient aussi la prévision pour le dernier trimestre de l'exercice, de la compensation attribuée au futur délégataire du multi-accueil Moulins de Beauté. En revanche, les subventions allouées à la Scène Watteau, au Pavillon Baltard et au CCAS sont identiques à celles de l'année précédente.

Concernant les charges financières, un tableau permet de constater l'évolution des annuités de la dette entre 2008 et 2018. L'annuité de la dette 2014 représente 6,6 % des recettes réelles de fonctionnement, sur la base du dernier recensement publié par l'INSEE établissant la population municipale au 1^{er} janvier 2014 à 32107 habitants. La charge d'annuité représente soixante-seize euros par habitant, soit quinze euros de moins par rapport à 2013.

Un tableau présente également l'évolution des intérêts de la dette. Cette charge pèse sur les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 2,6 %. Cela représente un coût de vingt-six euros par habitant, soit moins deux euros par rapport à 2013. En 2014, l'annuité de la dette sera augmentée de la part capital et intérêt d'un emprunt trimestriel à taux fixe de 1,5 M€, réalisé fin 2013, dont les fonds n'ont été versés qu'au cours du mois de février 2014. L'emprunt figure dans les reports de l'exercice 2013. Sa réalisation sera constatée sur l'exercice 2014.

La Ville sera recevable de trois échéances trimestrielles dès 2014. Cet emprunt augmente l'annuité de la dette de 99 000 euros. C'est un transfert à décalage, compte tenu des besoins de trésorerie de la commune. La Ville n'a pas eu besoin de cet emprunt en 2013. Cela a été décalé en 2014.

Au 1^{er} janvier 2014, l'emprunt 246 d'un montant de trois millions d'euros arrive à échéance et représente une diminution d'amortissement annuel de 254 000 euros. L'encours est de 20 220 284 euros, dont 80,55 % en taux fixe classé A1 et 19,45 % classe E1.

La barrière Euribor est fixée à 6,5 %, au-delà duquel le coefficient multiplicateur s'applique. Pour information, le taux de l'Euribor au 24 février est de 0,549 %.

L'annexe du document comporte la typologie, la répartition de l'encours et la répartition des emprunts par structure de taux.

Le taux moyen de la dette est de l'ordre de 4,13 %, ceci est légèrement supérieur aux villes de même strate qui disposent d'un stock d'emprunts plus important en taux variable et structuré. Cependant, au plus fort de la crise monétaire, Nogent-sur-Marne a été épargnée par l'impact des produits structurés, qui furent surnommés « emprunts toxiques » proposés par les banques aux collectivités. Ce fut et c'est toujours le choix de la sécurité.

L'audit effectué par Finance Active, cabinet-conseil chargé de nous accompagner dans le réaménagement de la dette, a conclu dans son rapport « qu'aucune opération de remboursement anticipée ne permettrait de dégager un gain certain ».

Pour l'exercice 2014, afin de suivre les recommandations du cabinet et si le niveau historiquement bas des taux variables se maintient, l'emprunt qui pourrait être réalisé sera étudié à taux variable capé. Ce système offre une limitation à la hausse ou à la baisse de la variation globale du taux d'emprunt.

Quelles sont les charges exceptionnelles ? Ce sont les intérêts moratoires, les bourses et prix, les titres annulés sur l'exercice antérieur, les opérations d'ordre.

Un tableau montre l'évolution des charges de fonctionnement entre 2010 et 2014, avec le détail de toutes les charges financières, exceptionnelles, etc.

J'en ai terminé avec la section de fonctionnement, voici celle de l'investissement.

Les recettes sont constituées des dotations et des subventions, telles que les fonds de compensation de la TVA, la dotation départementale d'investissement, les taxes d'urbanisme et les subventions de la Région, du Département, de l'État, de l'excédent de fonctionnement capitalisé et des emprunts.

Les principales recettes de d'investissement proviennent du fonds de compensation de la TVA. La Ville se voit rembourser une partie de la TVA qui a été réglée, mais avec un taux forfaitaire de 15,482 % et non à 19,6 %. Il y a aussi les produits des amendes de police, les taxes d'urbanisme. Depuis 2012, la taxe d'aménagement a remplacé diverses taxes, dont la taxe locale d'équipement. 2014 est la dernière année au titre de laquelle Nogent-sur-Marne percevra du PLD (Plafond Légal de Densité) sur les permis instruits en 2013 et 2014. À compter du 1er janvier 2015, cette taxe devrait être supprimée.

M. LE MAIRE.- Pour compléter, je rappelle trois chiffres. Suite aux remarques de certains d'entre vous, l'inscription au budget prévisionnel de 2013 en PLD était de 4 617 000 €, la TLE (Taxe locale d'équipement) était de 959 000 €, soit un total de 5 576 000 €. Le produit encaissé en 2013 concernant le PLD était de 5 235 518 euros, la TLE de 783 000 euros, elle fut moins élevée que prévu. Le total de ces

deux taxes atteint 6 019 050 d'euros. Même avec les remarques formulées, c'est ce qui figure dans les comptes de la Ville.

Le différentiel positif pour le PLD municipal est de 618 518. Le différentiel négatif de la TLE est de moins 175 468.

M. DAVID.- Les autres recettes d'investissement sont l'excédent de fonctionnement capitalisé, les subventions d'équipement - notamment de la CAF qui contribue à 80 % du financement du RAM de la rue de Fontenay.

Un tableau expose l'évolution des prévisions budgétaires et des recettes d'investissement. Le pic, comme vient de l'indiquer Monsieur le Maire, correspond au produit du PLD.

La programmation des principaux investissements 2014, porte sur les travaux d'aménagement des espaces publics, l'aménagement d'un relais d'assistante maternelle rue de Fontenay, la Cité d'affaires Nogent-Baltard, l'extension de l'espace d'accueil dédié aux associations sur les anciens terrains SNCF, la reconstruction et l'extension de l'école anciennement Victor Hugo, la mise aux normes de l'office à l'école provisoire Victor Hugo, l'installation de trois stations d'Auto Lib' et le lancement des études pour la réalisation du Stadium.

Concernant la Cité d'affaires Nogent / Baltard, des aménagements provisoires sont prévus au titre du contrat de programme, tels que le dévoiement des réseaux, l'aménagement de la voirie, de la base-vie RATP et du stationnement RATP.

Le lancement des travaux du projet Baltard était programmé courant 2013. Plusieurs recours devant le tribunal administratif de Melun à propos des permis ont retardé l'opération. Bien que ces recours n'aient pas été jugés recevables, le Maire et l'opérateur ont estimé opportun de considérer une partie des demandes des requérants. Un dépôt de permis modificatif est intervenu et a entraîné un délai supplémentaire. Quant à l'aménagement de la gare provisoire, la Ville a demandé par délibération le concours d'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la RATP. L'année 2013 a vu la réalisation de travaux préparatoires, notamment le dévoiement des réseaux en vue du déclassement de l'avenue Watteau. Travaux qui se prolongeront en 2014, avec le déplacement provisoire des locaux de la RATP et des échanges fonciers.

En matière d'investissement dans le secteur administratif, la quatrième tranche de vidéosurveillance avec l'installation

de treize nouvelles caméras améliorera la couverture du territoire. Nous avons demandé une subvention de l'État à hauteur de 20 %.

Le secteur scolaire a planifié la rénovation de l'école provisoire Victor Hugo, la réfection et l'étanchéité de la cour maternelle de l'école Léonard de Vinci, un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau groupe scolaire à l'emplacement de l'ancienne école Victor Hugo.

Le secteur social a prévu la réhabilitation des logements d'urgence, rue Thiers.

Le secteur Petite enfance a programmé la création d'un RAM à l'école maternelle de Fontenay et des travaux de mise en sécurité des multi-accueils municipaux. Le relais présente un coût de 200 000 euros : 160 000 euros sont pris en charge par la CAF, 16 000 euros par le Sénat, la Ville supportera 24 000 euros.

Le secteur culturel projette la réhabilitation de la sécurité incendie du pavillon Baltard, du musée et la mise en conformité de l'électricité.

Le secteur sportif va établir une étude de faisabilité pour la couverture du terrain de tennis, des provisions pour des réparations, un concours de maîtrise d'ouvrage et une programmation pour la réalisation du stadium.

Les investissements en matière de réserve foncière se déclinent par l'acquisition auprès du SAF, Syndicat d'Action Foncière, de la propriété située 33, 37, 39 rue Marceau. La transaction prévue depuis 2009 par convention de portage entre la commune et le SAF, a comme objectif la réalisation d'une opération de logements sociaux. La durée de cet accord était de cinq ans. Le bien doit être racheté par la commune en octobre 2014. Des réflexions ont été lancées pour élaborer un projet d'extension du foyer d'accueil Jacqueline Olivier, pour personnes en difficulté psychique. Toutefois, celles-ci sont actuellement interrompues, suite à la découverte d'éléments indiquant une pollution éventuelle sur le site.

La Ville va acquérir, auprès d'un propriétaire privé, une parcelle située au 7 rue Bauyn de Perreuse. Cet emplacement réservé couvrait ce terrain depuis le POS de 2001. Le propriétaire, ou plus exactement ses héritiers, sont tombés d'accord pour vendre.

M. LE MAIRE.- Pour ceux qui n'ont pas suivi cette affaire, des mouvements de terrain ont conduit à démolir la maison située au-dessus. La parcelle est libre depuis plusieurs années. Notre but était

de la récupérer et d'ouvrir une entrée spécifique depuis la rue Bauyn de Perreuse jusqu'au parc Watteau, et ce, à destination des élèves de la cité scolaire Branly. Les intercours se déroulent dans la rue, alors que le parc Watteau - désormais municipal - se trouve à proximité.

L'aménagement de cette ouverture sera cofinancé par le Département et par la Région, dans la mesure où elle bénéficiera à la Cité collège-lycée. Les discussions ont lieu actuellement. L'achat devrait avoir bientôt lieu.

M. DAVID.- L'acquisition du local de la marine situé avenue Victor Hugo créera un tiers lieu, un espace de télé activité dans le but de tester les nouveaux modes de travail collaboratif à distance.

Concernant le PLU intercommunal. La Ville a souhaité un plan local d'urbanisme patrimonial, et ce, sans avoir attendu la décision du Parlement. Lors de la commission mixte paritaire réunie le 11 février dernier, les sénateurs et députés sont parvenus à un compromis sur le transfert de la compétence du PLU aux intercommunalités prévu par le projet de loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové. Le transfert sera automatique, sauf si 25 % des communes représentant moins de 20 % de la population s'y opposent dans un délai de trois ans. Le PLU devient bien intercommunal, mais les règles d'acceptation changent avec l'introduction d'une minorité de blocage. Actuellement, le transfert se décide à la majorité qualifiée, avec les deux tiers des communes représentant 50 % de la population.

M. LE MAIRE.- Par le biais de l'association des maires de France, nous avons obtenu que cette décision soit partagée ou bloquée par les délibérations des Conseils municipaux appartenant à l'intercommunalité. Par conséquent, il y a là une avancée au niveau du respect des compétences des communes.

En revanche, l'obtention de cette majorité nécessite l'accord de plusieurs communes membres de l'intercommunalité. L'intérêt du PLU réside dans le fait que la dimension patrimoniale sera prise en compte au niveau métropole. Nous n'évoquons pas ici l'intercommunalité Nogent-Le Perreux, mais la disparition des intercommunalités qui seront intégrées dans la métropole du Grand Paris, pour l'équivalent de six à sept millions d'habitants. Les parties patrimoniales seront respectées dans les transferts en question. Le reste deviendra métropolitain au bout de trois ans, après la mise en œuvre du Grand Paris.

Si les dates sont respectées, donc pas avant 2020, les PLU existants seront métropolitains. D'ici-là, les discussions pourront harmoniser les PLU des différentes collectivités. Les négociations ont permis le respect des spécificités des territoires qui possèdent un PLU. Ceux qui n'en ont pas seront directement concernés par le PLU métropolitain élaboré durant cette période.

M. DAVID.- En matière d'investissement, sont prévus l'aménagement en éclairage public espaces verts, la deuxième phase d'aménagement du nouveau Parc Legendre-Chéron, la voirie avec la poursuite du plan pluriannuel d'investissement, l'aménagement de stations d'Auto Lib' et d'un parking de surface rue de Stalingrad, l'aménagement de trottoirs et de tapis sur diverses rues et l'enfouissement de réseaux.

Concernant l'évolution de l'amortissement de la dette. En 2014, celle-ci se situe à 1 601 885 euros. L'emprunt de 1,5 M € a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne et n'a été encaissé que fin février. Il relève des reports de l'exercice. Le coût de l'amortissement de la dette est de cinquante euros par habitant, soit trois euros de moins qu'en 2013.

L'évolution de l'encours de la dette est de 20 220 287 euros ; il représente un coût de 630 euros par habitant, alors que pour la moyenne des villes de 20 à 50 000 habitants, il se situe à 1063 euros.

Quant à la simulation de la dette avec recours à l'emprunt en 2014. Le programme d'investissement 2014, estimé à la date de ce présent DOB, atteint dix millions d'euros. Le résultat prévisionnel 2013 de fonctionnement permet d'affecter environ cinq millions d'excédant à l'investissement. Il situe le besoin d'emprunt entre 1,5 et 2,5 millions d'euros pour l'exercice à venir. Afin de permettre l'évaluation de la charge financière pour les années à venir, il vous est proposé quatre simulations portant sur deux emprunts. Un de 1,5 M € à taux fixe et l'autre à 2,5 avec un Euribor à douze mois plus 2 % de marge. Les simulations proposées n'engagent pas la collectivité à recourir à l'emprunt dans les conditions précitées. En fonction des propositions du marché, la Ville pourrait recourir à un taux variable ou à un taux capé de plus ou moins 1 ou 2 % dans le respect de la Charte Gissler. Charte qui a été établie à la suite de la crise sur les emprunts toxiques. Les établissements bancaires ont renoncé à proposer aux collectivités locales des produits exposant des risques trop importants. Nous nous situons au taux A, un taux fixe ou variable simple ou un taux capé, qui présente peu de difficultés.

En tout état de cause, le recours à l'emprunt se fera - si nécessaire - dans le cadre de cette Charte. Les tableaux rendent compte de larges différences. Pour le 1,5 M € sur vingt ans à taux fixe, le total d'emprunt d'intérêt est de 516 000 euros. Le même avec ce taux Euribor capé, redescend à 106 000 euros.

Pour une simulation à un emprunt à 2,5 millions, le taux fixe est à 873 000 euros d'intérêt, et le taux capé à 178 400.

Rappelons que si Nogent-sur-Marne consacrait la totalité de son épargne brute estimée pour 2013 au remboursement de son encours de la dette, 6,65 années à compter du 1^{er} janvier 2014 seraient requises pour apurer sa dette globale.

Un tableau présente l'évolution des dépenses d'investissement de 2010 à 2014 et le résultat de l'épargne dégagée par le budget communal. Un autre tableau présente quelques indicateurs de risque financier.

M. LE MAIRE.- Passons au budget annexe du stationnement, avant d'entendre les questions.

M. DAVID.- Depuis 2003, la Ville gère en régie directe le stationnement de la surface et des parcs souterrains.

Le stationnement payant en surface et le dispositif de contraventions pour non-paiement du stationnement s'avèrent totalement modifiés. Les gestionnaires de ce service vont devoir anticiper les transformations avant février 2016. En effet, l'article 63 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014 définit que la contravention se transforme en une taxe, dont le montant sera fixé par le Conseil municipal ou le Conseil de groupement compétent pour le transport urbain. À compter du 1^{er} février 2016, la contravention deviendra un droit d'occupation du domaine public routier. Les usagers s'acquitteront de cette redevance selon deux types de paiements, soit un barème tarifaire de paiement immédiat, soit un forfait tarifaire du poste stationnement.

Par ailleurs, ce contrôle ne sera plus réservé aux forces de l'ordre et aux agents de surveillance de la voie publique. Il pourra être délégué à des agents assermentés d'entreprise privée. Dans ce contexte de refonte de l'utilisation du domaine routier, la Ville entend anticiper ces changements impactant la gestion du budget GPS soumis à l'impôt, en s'attachant les compétences d'un cabinet chargé de réaliser un diagnostic, de présenter des différents modes de gestion et d'élaborer une stratégie globale.

Le contentieux entre la Ville et l'ancien concessionnaire des parcs de stationnement et de surface pour lequel la Ville est condamnée à verser à l'entreprise « Les Fils de Madame Géraud » la somme de 2 580 293 euros obère l'équilibre de ce budget, et ce, malgré la vente d'emplacements situés au dojo David Douillet.

C'est dans ce contexte difficile que le budget 2014 s'élabore. Le poids des taxes supportées par l'ensemble de nos concitoyens et notre volonté de ne pas impacter leur pouvoir d'achat nous conduisent à ne pas augmenter les tarifs de stationnement.

Quelles sont les dépenses de fonctionnement ? Il s'agit des charges courantes et des charges du personnel. L'équipe du stationnement payant regroupe sept personnes : deux techniciens de la maintenance des parcs et des horodateurs, deux caissières, deux agents verbalisateurs et un agent administratif régisseur des recettes. Il s'agit également des admissions en non-valeur parmi les dépenses de fonctionnement ; des charges financières composées des intérêts de la dette et des intérêts non échus ; des charges exceptionnelles. Les conclusions de la Cour d'appel administrative de Paris dans son arrêt en date du 3 juillet 2013, condamnent Nogent-sur-Marne à payer la somme indiquée. À ce jour, la Ville a déjà versé 1 357 000 en principal, majoré des intérêts au taux légal. Pour honorer cette dette, la Ville a fait le choix de mettre en vente les places de stationnement du dojo.

Par ailleurs, les dépenses tiennent compte des amortissements. Un tableau vous permet de constater l'évolution de ces différentes charges.

Les recettes de fonctionnement sont majoritairement composées du produit des recettes de parcs de stationnement et des stationnements de surface. Le produit d'exploitation sert au financement des charges courantes. Pour 2014, le budget intègre le prix de cession des emplacements des parkings et les recettes provenant du nouveau parking Marie Curie. Le changement de matériel de paiement au parking du port devrait permettre de compenser les pertes de recettes suite à la vente du parking Paul Bert.

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées du remboursement capital de la dette, des acquisitions matérielles et techniques et des mises en conformité. Lors de la reprise en gestion directe, la Ville a remis en sécurité l'ensemble des parcs de stationnement ; elle a renouvelé le parc d'horodateurs devenu obsolète ; elle a géré les renvois du contentieux devant les juridictions compétentes,

ainsi que les versements et remboursements des référés de provision. Ces sommes ne pouvant être placées, ont conduit la Ville à racheter les établissements de stationnement, aujourd'hui remis en vente.

Le document indique la ventilation de 2010 à 2014. Figurent pour 2014 des travaux à hauteur de 725 815 euros. Il s'agit là d'une provision résultant de l'excédent d'investissement affecté sur les travaux.

Les recettes d'investissement sont également mentionnées dans le document. Elles sont constituées par le résultat N-1 reporté, les cautions reçues dans le cadre des abonnements et les amortissements. La dette GPS se situe au même plan que les années précédentes. Aucun emprunt ne sera souscrit cette année. La représentation est conforme aux directives en matière de stratégie financière. Vous pouvez lire l'évolution de l'encours de la dette et l'évolution de l'annuité. La dette contractée par le budget GPS résulte d'une procédure exceptionnelle accordée en 2003 par la direction générale des finances publiques, afin de concéder au paiement de l'indemnisation réclamée par le concessionnaire dans le cadre de la procédure contentieuse.

En conclusion, le budget GPS 2014 s'échafaude principalement autour de la vente des emplacements de stationnement du parking dojo et du règlement du contentieux.

M. LE MAIRE.- Le canal de cette analyse était impératif pour pouvoir - à la suite de la Commission des finances sur le sujet - passer aux questions et aux commentaires. Y a-t-il des interventions ?

M. ARAZI.- Monsieur le Maire, bonsoir. Je tenais à vous remercier pour votre attention très sympathique, et saluer certains collègues, puisque - vous l'avez rappelé - il s'agit du dernier Conseil de la mandature. Je salue William avec qui je siège depuis un petit moment et notre collègue Yves Dellman, pour qui ce sera le dernier Conseil Municipal.

M^{me} MUNZER.- Ainsi que pour Jean-René Fontaine, Estelle Debaecker...

M. ARAZI.- Je passe mon tour et laisse le soin à d'autres de dire ce qu'ils ont à dire.

M. LE MAIRE.- Très bien. Vous avez des préférences.

M. DELLMANN.- On vient de me suggérer la constitution d'une association des anciens élus du Conseil Municipal. Si Madame Debaecker l'accepte, puisqu'elle fut Maire de la Ville, je me ferais un plaisir de faire partie du bureau et de rédiger les statuts.

M. ARAZI.- Heureusement que je suis assis, sinon je serais tombé de ma chaise !

M^{me} DEBAECKER.- Je ne suis au courant de rien. Et il est hors de question que Monsieur Dellmann soit avec moi dans un contexte...

M. ARAZI.- Je voulais détendre l'atmosphère, c'est raté.

M. LE MAIRE.- Une chanson dit : « On ne choisit pas sa famille, mais on peut choisir ses amis ». Cela ne veut pas dire que l'on ne se trompe pas sur les deux points.

M^{me} DEBAECKER.- Parmi ceux qui ne seront pas présents la prochaine fois - je n'y suis pas, c'est certain - mais Monsieur Arazi n'est pas assuré d'y être non plus. C'est amusant.

M. LE MAIRE.- Nous en sommes tous au même point.

M. ARAZI.- Je ne ferai aucun commentaire.

M. LE MAIRE.- Vous en avez fait beaucoup, revenons aux débats.

M. ARAZI.- Merci aux services pour cette présentation. Mais je tiens à traduire le ressenti général, cette présentation a une vocation grandement électoraliste. C'est de bonne guerre, car nous sommes à la veille des élections municipales, mais vous avez sans doute exagéré.

M. SAJHAU.- Quel est le ressenti général ?

M. ARAZI.- Vais-je pouvoir m'exprimer ?

M^{me} DEBAECKER.- Ne ressentez pas pour les autres.

M. ARAZI.- Je vous laisserai vous exprimer.

M. LE MAIRE.- Je décompte tout cela hors de votre temps de parole. Monsieur Arazi, à chaque fois nous sommes surpris de votre possibilité de ressentir à notre place.

M^{me} DEBAECKER.- Il est peut-être médium.

M. LE MAIRE.- Revenons aux débats et enchaînez.

M. ARAZI.- Je tiens à vous faire part de mon inquiétude sur l'état de nos finances. Mon premier point fut déjà discuté pendant la Commission des finances qui s'est tenue lundi dernier. Une hypothèque est liée à l'un de vos quatre engagements, à savoir la réalisation du contrat de programme Nogent-Baltard. Nous avons un plan A qui repose sur le postulat de la réalisation du contrat. Mais... je ne sais pas si Monsieur le Maire m'écoute... Il faut peut-être attendre...

M. LE MAIRE.- Madame Munzer traduisait vos propos, afin que je puisse comprendre au fur et à mesure.

M^{me} MUNZER.- C'est de ma faute. Pardonnez-moi.

M. ARAZI.- Nous nous situons sur un temps très court. Les permis de construire tombent en septembre. Si nous ne sommes pas en situation de lancer les travaux d'ici à septembre, il nous faudra rembourser les six millions de PLD versé par Eiffage.

M. LE MAIRE.- C'est vous qui le dites.

M. ARAZI.- Vous l'avez dit en Commission des finances.

M. LE MAIRE.- J'ai apporté un complément. Ne vous arrêtez pas en chemin.

M. ARAZI.- Je considère que le projet doit aboutir. Mais, il existe une hypothèque. Un problème de réalisation amènerait la Ville dans une situation financière vraiment complexe.

À partir du moment où nous sommes élus, nous devons établir des prévisions, à savoir, un plan optimiste - comme c'est le cas - et un plan B, qui puisse tenir compte d'une situation pessimiste de remboursement de ces sommes.

Mon deuxième point fut évoqué ici régulièrement. J'ai constaté progressivement, depuis plusieurs années, une dégradation de notre épargne nette. Cet élément très important est à surveiller au niveau de la collectivité. En 2011, l'épargne nette se situait à 4,3 millions d'euros. En 2012, à 2,8 millions d'euros. En 2013 à 1,4 million d'euros. Il n'est pas inimaginable qu'en 2014, l'épargne nette devienne négative. L'évolution de cet indicateur montre la dégradation progressive de nos finances.

Je veux également faire part d'une autre réflexion quant aux chiffres présentés. Les dépenses de fonctionnement augmentent de plus 3,9 % quand, dans le même temps, les recettes baissent de 2,1 %. Or, je considère que le budget ne contient aucune volonté réelle de s'attaquer à la section du fonctionnement. Cette situation ne laisse plus aucune marge de manœuvre. Les dépenses atteignent 47,2 millions, et les entrées 47,4 millions d'euros. Cette conjoncture financière est pratiquement à jeu, d'autant que dans l'hypothèse soulignée plus tôt, vous saisissez le risque.

Passons aux charges de personnel. Je pense que vous devriez nous remonter les tableaux. J'ignore comment vous faites, mais voici un personnel qui baisse de quarante personnes, alors que – vous l'avez entendu pendant le déroulé – la Ville propose un certain nombre d'initiatives. Avec qui et comment ? De plus, pour parvenir à cet abaissement, vous recrutez un gestionnaire de la masse salariale, un contrôleur de gestion et un ingénieur système. Si bien que tout simplement, pourquoi n'avons-nous pas - comme dans toute collectivité - un directeur général des services ?

À propos de la dette, comme vous l'avez démontré, celle-ci n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Un artifice nous a permis de conserver la tête hors de l'eau, car en fin d'année, vous décalez le crédit. Cela modifie les chiffres et le schéma.

Vous citez la Charte Gissler, nous avons abordé cette question en Conseil Municipal et je tiens à le répéter. Près de 20 % de notre endettement est constitué d'emprunts toxiques. Le mot heurte à l'oreille, mais c'est ainsi.

M. DAVID.- Il s'agit d'un emprunt à risque, mais pas toxique.

M. ARAZI.- Chacun peut vérifier sur Internet. Il s'agit bien d'un emprunt toxique contracté auprès de Dexia. Une étude a été réalisée par un cabinet et financée par l'argent des contribuables, il est donc simple de la mettre à disposition, afin que nous sachions ce qui a été notifié sur ces emprunts.

M. DAVID.- Nous en avons déjà parlé. J'ai pris la précaution de rappeler à quel taux la situation pourrait s'avérer délicate : 6,5. Nous en sommes loin avec notre taux à 0,5. Encore une fois, il ne s'agit pas d'un emprunt toxique, c'est pour cette raison que notre niveau

se voit un peu plus élevé par rapport aux strates de communes équivalentes. Le cabinet dont vous faites état l'a révélé. C'est aussi pourquoi il n'y a pas de possibilité de renégociations de la dette. Les chiffres restent les chiffres.

M. ARAZI.- Ceci est faux. Nous en avons discuté en Commission des finances.

M^{me} MUNZER.- Vous n'aviez rien dit.

M. DAVID.- Vous étiez en accord sur tous les éléments il y a une semaine. Aujourd'hui, malgré la présence du public et éventuellement pour la dernière fois d'une caméra, vous ne pouvez pas affirmer le contraire.

M. ARAZI.- Nous n'avons pas organisé qu'une seule Commission des finances. Nous avons abordé l'ensemble des sujets à l'occasion de plusieurs commissions.

M. DAVID.- Il y a huit jours de cela, vous ne teniez pas ce discours. L'ambiance était sympathique et sereine. Vous faites aujourd'hui des affirmations contraires.

M. ARAZI.- Nous sommes là pour discuter des finances de la Ville. Ma position est de le rappeler. Je peux montrer et prouver ce que je dis ce soir.

M. LE MAIRE.- Nous le notons. Néanmoins, nous ne passerons pas notre temps à vous réexpliquer que lorsque l'épargne nette reflue, c'est aussi, parce que les recettes refluent. Quand l'État abaisse de 7 % ses dotations et impose d'autres dépenses, quand nous avons des évolutions en matière salariale sur un personnel qui se situe dans un processus d'augmentation naturelle des indemnités et des traitements, ces éléments naturels font décroître l'épargne nette. Le sujet n'est pas fatalement dramatique, puisque, malgré tout, le budget parvient à s'équilibrer. Et ce, avec un autofinancement maintenu à un niveau correct, en faisant en sorte que - sur la base des engagements pris - les taux de fiscalité locale n'augmentent pas.

L'épargne brute garantit une extinction de la dette en six ans. Vous devriez signaler cette performance.

Monsieur Arazi, nous sommes obligés de répéter constamment les mêmes explications. Vous posez des questions, alors que vous possédez déjà les réponses. Nous nous attendons à un vote

contre et vous optez pour l'abstention finalement. Vous avez toute légitimité à expliquer votre position, qui sera notée, mais nous ne passerons pas notre temps à vous convaincre. Il n'y a pas de vote en fin de débat, les interventions seront tout de même versées à la séance destinée au vote final du budget.

M. ARAZI.- Merci de jouer encore une fois au professeur.

M. LE MAIRE.- J'essaie de vous comprendre.

M. ARAZI.- Nous aurons l'occasion de débattre dans un autre contexte rapidement.

M. LE MAIRE.- Je l'espère pour vous.

M. ARAZI.- Cela m'amène à formuler plusieurs propositions. La première, urgente, consiste à faire des économies en termes de charges de fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Que faisons-nous d'autre ? Avez-vous remarqué l'évolution du personnel ? Laissez-moi répondre à ce point-là. En matière de charge de personnel, observez l'évolution du chiffre des titulaires et des contractuels. Les effectifs ont baissé, alors que nous avons titularisé il y a deux ans plus de trente personnes du conservatoire. Les chiffres sont sous vos yeux et vous ne voulez pas les regarder.

M. ARAZI.- Soyez respectueux. Votre budget doit comporter une certaine sincérité.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas un budget.

M. ARAZI.- Je ne suis pas d'accord. Il s'agit d'une présentation du projet de budget qui doit se fonder sur des logiques de sincérité. Je considère que sur les aspects des personnels, le budget est « insincère ».

M. LE MAIRE.- Vous le dites.

M. ARAZI.- Oui, je le dis. Sur le sujet, chacun peut constater la dégradation des finances.

M. LE MAIRE.- Nous n'avons caché personne dans les bureaux pour que le budget soit cohérent avec les chiffres indiqués. Il ne faut pas s'amuser à cela. N'importe quel conseiller municipal peut se rendre au service financier pour vérifier les documents. Nous ne racontons pas d'histoires. Quand vous mentez, cela vous rattrape très vite.

M. ARAZI.- Vous avez exposé un document et c'est le sixième DOB que nous suivons. Je ne souhaite pas entrer dans les détails pour ne pas noyer nos interlocuteurs.

M. LE MAIRE.- Vous avez accepté certains de ses détails, en accord avec la majorité municipale. Vous avez changé d'avis. Il faut alors voter contre.

M. ARAZI.- Puis-je intervenir quelques secondes sans être interrompu ?

M^{me} MUNZER.- Cela fait un quart d'heure.

M. DAVID.- La mandature, depuis le départ, porte neuf millions d'investissement par an. Les chiffres de l'INSEE montrent que le poids de la dette en 2008 à Nogent était de 716 euros par habitant. En 2013, il est à 632 euros. Voilà le « scénario catastrophe » que vous décrivez.

M. ARAZI.- Ne déformez pas mes propos avec des chiffres.

M. DAVID.- C'est l'INSEE.

M. ARAZI.- L'évolution de l'épargne nette et l'évolution des crédits sont des éléments issus de vos chiffres.

M. DAVID.- Contrôlés par l'État.

M. ARAZI.- Je ne venais pas vous convaincre.

M. LE MAIRE.- Nous non plus.

M. ARAZI.- Chacun peut s'apercevoir de votre gestion financière dépensière, qui n'a pas été dans le sens de vos reproches adressés au gouvernement. Notre gouvernement tente de faire des économies. Vous seriez inspirés d'agir de même, parce que les Nogentais ne veulent pas ou ne voudront pas...

M. LE MAIRE.- Ne prenez pas la place de Monsieur Geib. Restez à votre place.

M. ARAZI.- Je suis certain que Monsieur Geib a des choses à dire sur le sujet. Il faut envisager la situation d'un remboursement éventuel à Eiffage. Il faut embaucher un directeur général des services et stabiliser les effectifs. Vous constaterez que je suis moins ambitieux que vous, puisque vous cherchez à tout diminuer d'un coup, je

ne sais pas comment. Il faut assigner si besoin Dexia en justice pour obtenir la sortie de ce prêt toxique.

M. DAVID.- À 0,50, il n'y a pas de prêt toxique.

M. ARAZI.- J'ai bien entendu. Mais le coût de sortie de ce crédit serait une somme astronomique.

M. DAVID.- Où se trouve le préjudice pour la Ville ? Pour l'instant, nous gagnons grâce à cet emprunt. Absence de préjudice égale absence d'action.

M. ARAZI.- Un emprunt toxique multiplie les risques.

M. DAVID.- Ce n'est pas un emprunt toxique.

M. ARAZI.- Vous pouvez dire qu'il ne l'est pas. Il l'est.

M. LE MAIRE.- Je vais finir par croire que le côté toxique, ce n'est pas vraiment l'emprunt. Soyez raisonnable et employez des arguments recevables. Nous sommes prêts à accepter vos remarques et critiques, mais ne contredisez pas la réalité qui est là, sous vos yeux. Les chiffres sont vérifiés par l'État.

M. ARAZI.- La réalité est que c'est un emprunt toxique.

M^{me} MARTINEAU.- Quelle est la définition de l'emprunt toxique ?

M. ARAZI.- La Charte Gissler le décrit, c'est la catégorie E 1 qui fait partie de l'emprunt toxique.

M. DAVID.- Non.

M. ARAZI.- Il faudrait revoir la politique d'obtention des subventions. Entre le prévisionnel 2013 et le réalisé 2013, nous lisions un million d'euros de différence. Peut-être en expliquerez-vous la raison ? Merci.

M. LE MAIRE.- Concernant votre dernière question, il suffit de consulter l'évolution du budget de la Ville depuis deux à trois ans. Les subventions obtenues le sont en fonction des projets portés. Certains permettent d'obtenir des subventions importantes, d'autres moins.

Le Département du Val de Marne et la Région d'Île-de-France n'étaient pas disposés à apporter des subventions pour le lancement de la crèche du Moulin de Beauté. Ils considéraient que la santé des finances

communales ne légitimait pas une aide. Nous n'affichions pas assez de problèmes à caractère social, etc.

Durant plusieurs mois, nous avons négocié, expliqué et défini des orientations, notamment le principe de l'implantation du multiaccueil, de l'accueil d'enfants handicapés, psychique et moteur. Au final, la somme des deux subventions - région et département - nous permet de diminuer le coût de notre investissement de près de 1,5 million d'euros.

Demain, si tout se passe comme prévu, nous construirons un gymnase avec un centre sportif. La Région et le Département peuvent apporter, après des négociations qui ont débuté il y a quatre mois, près de 40 % de subvention. N'affirmez pas que nous ne cherchons pas de subventions, nous y passons notre temps.

Plus tôt, Monsieur David évoquait le relais d'assistante maternelle. Il est exceptionnel de construire avec la base d'une subvention de la CAF de 80 %, ajouter à cela une subvention parlementaire. Cela nous amène à investir un peu plus de 26 000 euros pour un RAM qui en coûte 200 000. Monsieur Arazi, nous avons même obtenu une aide au fonctionnement par la CAF, quasiment de 40 % du montant du fonctionnement.

Bien sûr, au niveau des écoles, il faut négocier dur pour que la Région nous aide. Cela dit, nous avons opté pour une piste gagnante sur toute la ligne. Nos projets mobilisent l'ADEME et les subventions sur les économies d'énergie. Pour l'école, nous étudions actuellement le canal des économies d'énergie et de l'aide à la création d'équipements peu consommateurs d'énergie.

L'objectif des investissements est de diminuer les charges et les dépenses de fonctionnement. Nous devons être *optimums* quant à l'utilisation des énergies, car certains équipements ne sont pas adaptés aux économies d'énergie.

Nous écoutons vos remarques, mais écoutez nos réponses, cela permettrait de gagner du temps et de vous rassurer quant aux emprunts. Si tous les emprunts toxiques de France étaient au niveau de celui dont vous parlez, le Président du Conseil général de Seine Saint-Denis, aujourd'hui Président de l'Assemblée nationale, n'aurait pas crié aussi fort vis-à-vis des emprunts toxiques réels dont il a hérité en prenant la présidence du département de Seine Saint-Denis. Il a eu raison d'agir ainsi, je le souligne alors qu'il n'est pas de ma couleur politique.

Nous verserons vos remarques au compte rendu de cette séance. D'autres collègues ont-ils à intervenir ?

M^{me} RENOUIL.- Je n'approuve pas Marc Arazi sur plusieurs points. Je ne considère pas que Nogent aille dans le mur. En six ans, nous avons maintenu un taux d'impôt stable et maîtrisé l'endettement.

En revanche, je l'approuve quant au plan B pour le projet Eiffage. Il est monté. Nous avons touché près de six millions d'euros de la part d'Eiffage qu'il faudra restituer si le projet n'aboutit pas. Je pense que dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il faut prévoir cette éventualité. En comptabilité privée, les profits sont mis en face des charges. Aujourd'hui, les six millions d'euros de recettes n'ont pas de charges dans la colonne en face.

M. LE MAIRE.- Dans le cadre du contrat de programme, nous recevons du PLD et il y a forcément des charges. Si le projet n'a pas démarré comme souhaité, c'est à cause d'une perte de temps.

M^{me} RENOUIL.- La signature a eu lieu il y a deux ans.

M. LE MAIRE.- Le PLD est versé à des fréquences précises, et ce, depuis l'obtention des permis de construire.

M^{me} RENOUIL.- Nous avons obtenu les permis de construire il y a plus de deux ans. Le projet ne démarre pas. Six millions d'euros sont en jeu. Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il faut prévoir les risques. Le fait de ne pas avoir démarré les travaux constitue un risque.

M. LE MAIRE.- Ils ne pouvaient pas débiter dans ces conditions, à la suite du temps perdu qui a remis en cause des éléments de stratégie de la RATP vis-à-vis d'Eiffage et de la Ville. J'ai participé à une réunion de travail avec nos partenaires d'Eiffage et de la RATP. Aujourd'hui, la RATP se questionne sur ses besoins sur le site, ne serait-ce qu'en nombre de mètres carrés de bureau, il y a eu des évolutions. La RATP pourrait déplacer ses bureaux dans d'autres lieux sur la ligne, notamment à Joinville. Les bureaux des techniciens intervenant sur les voies se situeront nécessairement sur la ligne A.

Parallèlement à la complexité du dossier, j'ai découvert une certaine lourdeur dans le processus de décision au sein du Conseil

d'administration de la RATP. Les demandes de la RATP en matière de construction sont sous forme de VEFA. La RATP ne recevait pas une somme, mais des équipements et des bureaux pour moderniser ses implantations à Nogent.

Dans les mois qui viennent, un ou deux des permis de construire peuvent évoluer. Si la RATP baisse la demande des affectations, cela ne signifie pas qu'elles ne seront pas destinées à une autre activité.

Nous discutons de la finalité du contrat de programme dans la situation actuelle. Ce document passera en Conseil municipal aux alentours de fin avril début mai, avec l'accord préalable de la RATP et d'Eiffage. À ce moment, nous pourrions mesurer un certain nombre de conséquences, et ce, sans que la Ville ne perde un euro, ne serait-ce qu'au niveau du PLD. Eiffage a pris un engagement et confirme dans les projets de rédaction des textes, la garantie des recettes déjà acquises. Eiffage a déjà dépensé plus de dix millions d'euros sur le projet. Aujourd'hui, ils seraient réduits à zéro si le projet ne se concrétisait pas.

M^{me} RENOUIL.- Il faudrait rembourser les six millions d'euros. Les dix millions d'euros comprennent-ils le PLD ?

M. LE MAIRE.- Ce sont dix millions d'euros d'intervention auprès de la RATP. Ils ont pris en charge des études et des travaux réalisés par la RATP pour la préparation du dossier, comme l'accord le précisait au départ. J'ai rencontré le PDG d'Eiffage Construction, ainsi que le PDG d'Eiffage. Ils disent vouloir achever le programme et n'en sortiront pas. Ils veulent le réaliser.

Quelles sont les conséquences au niveau du PLD ? La première est la réduction du nombre de mètres carrés issus des permis modificatifs, suite à la négociation avec les requérants. Cette baisse a été retenue en amont par l'État, au moment du versement du PLD. Le montant des PLD indiqués comprend la déduction des mètres carrés non construits par rapport à ce qui était prévu au départ.

Pour le reste du PLD, la réalité du projet est pour Eiffage de maintenir 50 % des bureaux sur le programme. Nous nous dirigeons vers une phase 1 et une phase 2. La phase 1 est la partie sud. Il s'agit de la construction du nouveau parking. L'opération se veut beaucoup plus immobilière qu'activités, sauf en bordure de l'avenue de Joinville avec deux petits immeubles qui accueillent les bureaux.

La deuxième phase, après avoir pris en compte les nouvelles contraintes de la RATP, serait la phase de l'activité pure sur la partie gare : construire une nouvelle entrée de gare, des mètres carrés de bureau et des logements sociaux pour lesquels un engagement fut pris, ainsi que les commerces en rez-de-chaussée sur l'avenue de Joinville.

Les notaires se sont mis d'accord. Nous avons tous les éléments au niveau des parcelles. Ce processus fut complexe. En effet, le parking actuel se situe sur des parcelles RATP, des parcelles STIF et il a été racheté par la Ville. Il a fallu remettre à plat les documents notariaux pour reconstituer les titres de propriété issus des années 70 lorsque l'État était à la manœuvre, lorsque la SNCF était en charge de la ligne et que la RATP en a hérité. De plus, certaines parcelles sont passées du Département de la Seine au Département du Val de Marne.

Je ne suis donc pas en situation de considérer l'approche pessimiste de la restitution du PLD. S'il y avait un ajustement de PLD, j'ai obtenu le principe qu'il serait compensé par des travaux de voirie pris en charge par Eiffage, dans le cadre de négociation en cours.

Nous parlons de simulations et d'orientations. Il ne s'agit pas du budget. Nous délivrons les éléments en notre possession. Je ne vais pas planifier des risques non avérés. C'est l'inverse qui est actuellement la tendance prise par les trois partenaires.

M^{me} RENOUIL.- Je comprends le principe du débat d'orientations budgétaires. Mais dans le cadre de la préparation du budget, il faut prévoir le plan B. Nous discutons de ce projet depuis si longtemps.

M. LE MAIRE.- Trop longtemps.

M^{me} RENOUIL.- De grosses sommes d'argent dépendent de l'aboutissement du projet. Dans le doute, prévoyons la ligne dans le budget.

M. LE MAIRE.- Nous notons vos remarques et vos inquiétudes. Mais profondément plongé dans les négociations en cours, je peux vous donner mon sentiment. Aucun partenaire n'envisage d'arrêter le programme. Chacun essaie de le faire émerger. Chacun a intérêt à le réaliser. Nous sommes dans un esprit constructif pour sortir de cette situation. D'ici le budget 2014, fin avril, des éléments seront plus concrets.

Le budget 2014 devra confirmer ou non l'achat et la vente des terrains. Le programme tiendra compte des évolutions négociées entre les partenaires. Y a-t-il d'autres questions ?

M. GEIB.- En termes de dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes, sur les six années et la septième prévue, on voit l'augmentation des taux, vous n'avez pas abaissé les frais. L'effet de ciseaux devient de plus en plus laborieux. Pour la prochaine mandature, il faudra faire en sorte que les dépenses de fonctionnement soient ajustées, afin de contenir des taux d'imposition qui ne devraient pas évoluer. La pression fiscale pour tout citoyen est de plus en plus insupportable. C'est un exercice à entreprendre et qui ne l'a pas été jusqu'à maintenant.

En ce qui concerne les taux, oui, il s'agit d'un emprunt toxique, classé E, sans plafond. Effectivement, aujourd'hui, il nous est favorable. Mais qu'en sera-t-il dans dix ans ou quinze ans ? Par exemple, le taux du livret A en 1983 était à 8,5 %, aujourd'hui, il n'est pas élevé. Sur une très longue durée, nous ignorons ce que cet emprunt deviendra, car il n'a pas de barrière ou de protection. Il faut l'admettre, nous nous sommes fait avoir. J'ignore comment en sortir.

M. LE MAIRE.- Sur le plan professionnel, vous êtes bien placé pour comprendre. Ce n'est pas un emprunt contracté avant 2001. Pour l'instant, nous sommes à 0,5 alors que le niveau actuel atteint un peu moins de 6 %. Le chemin est long. Personne n'a intérêt à faire plonger l'Euribor pour arriver à 0,5.

M. DAVID.- Madame Roulot précise que l'emprunt rebascule en taux fixe dans deux ans. Donc, le risque est mesuré.

M. SAJHAU.- L'effet de ciseaux est amplifié par la baisse de 7 % de la DGF. L'État, qui a décidé de diminuer ses dotations de cinquante milliards, a affirmé que les dix premiers seraient retenus chez les collectivités locales. Et ce, tout en augmentant ses demandes par ailleurs, pour faire notamment les nouveaux horaires scolaires.

Monsieur le Maire a expliqué depuis dix-huit mois les travaux de mutualisation de personnel. Des actions ont été indiquées dans l'orientation budgétaire pour aller dans ce sens. Vous avez raison. Il faut que la masse puisse être en ligne avec l'évolution des recettes.

M. LE MAIRE.- Nous n'attendons pas l'arme au pied pour faire évoluer les coutumes. Sur les principes de mutualisation et de polyvalence, une réorganisation des services est en cours. Si cela ne

produit pas des résultats instantanés, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas les mener dans la durée, compte tenu de la pérennité des emplois. Même si certains départs ne sont pas remplacés, les fonctionnaires territoriaux ne sont pas licenciés. Contrairement à d'autres endroits.

M. GEIB.- Mon propos n'est pas de licencier.

M. LE MAIRE.- J'ai bien compris. Il faut jouer le mieux possible sur le plan de l'organisation du personnel. Nous avons bénéficié de l'aide d'un organisme qui nous a permis d'interroger plus de 180 agents. Les services ont fait émerger des projets qui seront effectifs après les élections. Nous sommes à la veille de la mise en place des actions, permettant d'être plus performants, sans toucher à la qualité des services offerts à nos concitoyens.

Pour terminer sur un autre point, le débat d'orientations budgétaires fait un constat : celui d'une performance qui subit un changement brutal des règles du jeu. Toutes les collectivités du pays vont éprouver les baisses de dotation.

J'avais une rencontre aujourd'hui avec mes collègues et M^{me} Lebranchu. Elle annonçait la nécessité pour l'État de monter à dix milliards la contribution de l'effort national, sur les cinq ans à venir. Nous n'en sommes qu'à 1,5 et l'année prochaine trois milliards sont prévus. Il faudra préparer l'avenir avec beaucoup de pertinence.

Nous promouvons la gestion économe des finances locales. Cela signifie d'optimiser le service à la population, en réduisant l'envergure des charges de fonctionnement. Cela ne va pas être facile et passe par une meilleure dépense énergétique, l'organisation des services en supprimant les doublons d'un service à l'autre, la mutualisation de moyens, les subsidiarités, etc.

Voici des exemples simples d'habitudes modifiées et de gestion dynamique. Le nombre de vacataires a diminué entre 2013 et 2014, suite à deux mesures. Il a été demandé aux animateurs permanents de ne plus partir en congés durant les vacances scolaires, afin de réduire le recrutement des vacataires. Par ailleurs, depuis septembre 2013, nous avons allégé le nombre de vacataires cantine au sein de l'ensemble des écoles. Un suivi journalier du nombre d'enfants déjeunant en restauration est effectué pour calculer au plus juste le nombre d'intervenants de cantine nécessaires. Nous ne demeurons plus sur des états de fait, mais

tentons d'adapter la prestation à la demande. Nos successeurs seront amenés à aller plus loin, mais le processus est lancé.

Concernant les risques en matière de dettes, nous avons énoncé les différents points. En 2016, un emprunt non négligeable s'achèvera. Cela permettra de conserver le rythme d'investissement de l'ordre de neuf millions d'euros par an depuis six ans. Nous avancerons ainsi dans l'optimisation des services par des investissements vertueux. Vertueux par leur pertinence, par leur efficacité dans l'emploi des personnels, par leur consommation d'énergie.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je suis triste, non pas, parce qu'il s'agit de notre dernier Conseil Municipal - même si j'en retiens les souvenirs -, mais, parce que depuis six ans, je tente d'expliquer la teneur d'un débat d'orientations budgétaires. Je m'exprime sans doute mal, car le résultat n'est pas là.

Vous-même semblez comprendre la nécessité d'une vision prospective, puisque vous citez les propos de Madame Lebranchu. Un débat d'orientations budgétaires est voué à définir la trajectoire, en intégrant les projets à moyen terme et en fonction de cela, de caler le budget de l'année. Or, je constate qu'une série de projets et de nouveaux investissements auront un impact pas seulement sur 2014, mais au-delà. Monsieur David a présenté des projections d'aides jusqu'en 2017.

J'aurais souhaité une vision pluriannuelle de la trajectoire et de ses différentes variantes.

La seule variante évoquée ce soir porte sur le projet Nogent Baltard. Le *mémoire* a été présenté en juillet 2012 et voté à la quasi-unanimité. S'il ne démarre pas, c'est, parce que le programme n'a pas été remis à jour. Il y a une lourdeur, une inertie. Vous affirmiez que cela ne coûterait pas un centime à la Ville, sauf qu'au dernier Conseil Municipal nous avons appris que la Ville devait prendre en charge le parking. Le dernier chiffrage était de l'ordre de neuf millions d'euros. Si la Ville doit s'acquitter du parking et des aménagements autour du projet, l'équilibre n'est pas forcément à zéro.

Autour de tous les projets que l'on a pu voir fleurir, la place centrale du marché, le gymnase et autres, apparaît la nécessité d'une visibilité à moyen terme.

Vous avez recruté une personne pour gérer la masse salariale et une personne pour le contrôle de gestion. Je regrette que cela

se fasse aussi tard. Nous aurions été heureux de lire des éléments de contrôle de gestion, afin d'étudier l'impact et la rentabilité des politiques menées par le Conseil Municipal.

De plus, j'ai des doutes sur les informations présentées. Je note qu'en 2013 les effectifs se sont stabilisés. La masse salariale a augmenté de 1,74 %. Sur 2014, vous prévoyez une baisse de 6,40 % des effectifs, mais une augmentation de la masse salariale de 3,4 %. Je ne comprends pas, ou alors les instruments de mesure ne sont pas fiables. Lorsqu'une personne suivra la masse salariale, et si possible en ETP, peut-être nous aurons une vision économique des évolutions.

D'autres éléments me semblent surprenants. J'ai entendu que les charges courantes étaient maîtrisées. Le document indique l'objectif de les maintenir à 1,75 %. Sur le tableau de la page 38, je vois qu'en 2013, elles étaient à 9,5 millions d'euros. Le prévisionnel 2014 les monte à 10,8. Donc, un saut de 1,3 million d'euros égale 14 %. Que croire, 1,75 ou 14 ?

J'avais voté contre l'audit Finance Active, dont j'ai oublié le coût. Au terme de l'audit, les conseils retirés sont qu'il n'y a rien à faire en termes de réaménagement de la dette, de remboursement anticipé et de refinancement. Avions-nous besoin de rémunérer un conseil pour savoir cela ? J'entretiens de sérieux doutes sur la gestion d'un certain nombre d'éléments financiers au niveau des services de la Ville.

J'espère que la prochaine mandature mènera un véritable débat d'orientations budgétaires, fondé sur une véritable vision pluriannuelle. Sachant le contexte, l'évolution nationale et la nécessité de trouver des économies à tout niveau, je suis persuadé que nous allons droit dans le mur. Je le répète depuis six ans.

M. LE MAIRE.- Nous n'irons pas dans le mur si nous continuons à travailler comme précédemment. Vous dites que le débat d'orientations budgétaires ne correspond pas à ce qu'il devrait être. Il est pluriannuel. Celui-ci est le fruit du travail des années passées. C'est une continuité naturelle. Nous le réactualisons à chaque occurrence. Le débat d'orientations budgétaires ne doit pas être un budget, Monsieur Gilles. La réglementation ne l'impose pas. Nous délivrons des bases et cela se traduit par un budget.

Cette année, certes, cela est plus difficile. Nous avons fait évoluer le débat d'orientations budgétaires puisque, à la date

d'aujourd'hui, l'État n'a pas divulgué ses informations. Il n'empêche que la vocation du DOB est d'établir des grandes tendances sur deux à trois ans.

Nous pourrions aller plus loin en employant des procédures simples pour répartir les investissements sur plusieurs années, par un dispositif d'autorisation de programme ou de crédit de paiement, qui permet de ne pas inscrire dans le budget la totalité de la dépense, si par ailleurs, nous avons des subventions pour alimenter l'opération.

Aujourd'hui, les opérations d'investissement inscrites dans le DOB sont possibles dans le cadre d'un budget stabilisé, avec des recettes naturellement pessimistes. 7 % ne seront pas forcément retirés des dotations ; cela peut évoluer entre 3 et 7. Les frais de mutation sont systématiquement minimisés tous les ans. Y compris dans les budgets primitifs pour ne pas faire face à de mauvaises surprises. Ce DOB tient compte des risques en matière de recettes.

D'ici la fin avril, des éléments nouveaux et plus précis engendreront peut-être moins de pessimisme. La contrainte d'amélioration de la gestion de la commune est indispensable. Par exemple, concernant les catégories C, les décisions prises par d'autres imposent des interventions au plan salaire, cotisations, etc. Nous les découvrons au fil des lois de finances. Nous avons beau faire des économies, très vite la masse salariale - même à effectif constant - augmente par les décisions prises à un autre niveau dans le cadre budgétaire.

M. DAVID.- Les charges de personnel sont estimées à 23,8 millions d'euros, soit une augmentation de 3,38 % par rapport au réalisé de l'exercice de 2013.

M. GILLES.- Et la baisse d'effectifs de 6,40 % ? C'est-à-dire un différentiel de près de 10 %.

M. DAVID.- Avec une revalorisation de plus sept points d'indice, une augmentation de la contribution employeur de 30-40, l'Ircantec, l'organisation des trois tours de scrutin... Il y a fatalement une masse plus importante.

M. GILLES.- Il n'y aura peut-être que deux tours.

M. DAVID.- Mentionnons aussi la suppression de la journée de carence. J'ai posé la question aux services lors de la lecture du document. Ils m'ont expliqué que la problématique se situait au niveau des charges sociales et des coûts exceptionnels.

M. LE MAIRE.- Les remarques de la séance alimentent la nécessité d'intensifier un travail d'optimisation et de mutualisation au sein des services, afin de, précisément, faire en sorte que l'organisation puisse absorber les décisions dépendant de la loi de finances.

Un de mes collègues me disait récemment : « Mais qui a voté ça ? » Alors qu'il en faisait partie. Un député-maire, passant de l'Assemblée à sa ville, peut être surpris de son propre vote. Ce genre de comportement survient, surtout en votant la nuit, en donnant pouvoir à ses collègues qui votent au titre d'une majorité.

Il y a un certain nombre de décisions importantes à prendre en matière d'organisation de la collectivité. Cependant, on ne peut pas demander l'amélioration de l'accueil en crèche et en même temps imaginer que cela ne coûtera pas plus cher globalement à la collectivité. Nous faisons en sorte que le coût soit moindre, par des décisions sur l'organisation de la petite enfance qui, aujourd'hui, repose quasiment aux deux tiers en partenariat public-privé.

Vos remarques seront prises en compte par les services pour l'élaboration du budget proposé au futur Conseil Municipal, dans le cadre de la Commission des finances. À cette date-là, nous devrions posséder des données plus précises au niveau de l'État.

M. ARAZI.- Nogent n'est pas la seule ville de plus de 30 000 habitants. Le vote du fonctionnement peut se comparer à d'autres.

M^{me} DEBAECKER.- Il a déjà parlé.

M. ARAZI.- Monsieur le Maire a la présidence de séance.

M^{me} MUNZER.- Elle peut avoir raison quand bien même.

M. LE MAIRE.- Arrêtez de réagir à toute intervention à la suite de la vôtre. Nous sommes conscients qu'il y a d'autres villes de 30 000 habitants. Nous n'avons pas attendu ce soir pour s'en apercevoir.

M. ARAZI.- Les charges de personnel représentent 58 % du budget de fonctionnement. Or, la strate large se situe entre 48 et 52. Nogent, dans sa gestion du personnel, s'inscrit bien au-delà du fonctionnement en termes de charges de personnel.

M. LE MAIRE.- Certes, nous avons besoin de vous pour lire ces chiffres.

M. GEIB.- Il y a un axe à développer, c'est le transfert de compétences vers les intercommunalités. Je sais que cela dépouille le maire et son équipe de compétences et cela transforme le métier. Mais dans le contexte de réalisation d'économies, c'est un axe fort.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison. Nous avons transféré certaines compétences à l'intercommunalité. Mais nous avons été les seuls. Tout le monde n'est pas prêt.

Alors que je formule des critiques sur la façon dont la future métropole s'est élaborée, je suis en revanche parfaitement d'accord sur l'impératif d'avancer dans le sens que vous indiquez. Il m'arrive même parfois de songer à la fusion de communes. Je considère que ce processus serait plus efficace que l'intercommunalité pour travailler. Des collègues considèrent que c'est une arme nucléaire à ne pas utiliser. Cela me paraît pourtant être la logique à terme. Je ne serais jamais opposé à une approche de ce type. Mais il faut être plusieurs.

M^{me} HESLOUIN.- Je souhaitais souligner que le projet du budget 2014 ne présente pas de réelles économies, en dépit du contexte difficile. Ici, je ne constate que des dépenses, notamment en matière culturelle.

Vous souhaitez faire de Nogent une ville d'Art et d'Histoire. Ce beau projet impose de budgéter des dépenses en matière culturelle, en matière de personnel, ainsi que des dépenses technologiques liées à la MAO, sachant que le conservatoire est maintenant à la charge de la Ville.

Mon deuxième point se veut plus anecdotique et concerne le skatepark. J'ai été à l'origine d'un skatepark placé sur le stade. Cet emplacement éloigné des habitations et des riverains semblait judicieux puisque tous les sports s'y pratiquaient. Désormais, il y a un nouveau projet dans le stade-gymnase Marty à la place d'un tapis herbeux. Ce sera un skate park déplaçable. A-t-on consulté les riverains quant aux problèmes de nuisances sonores ou de sécurité. L'encadrement est indispensable. Je regrette que vous ayez expulsé, *manu militari*, le skatepark dont on retrouve aujourd'hui le projet.

M. LE MAIRE.- Contrairement à ce que vous affirmez, les riverains réagissaient de façon vigoureuse, non pas pour l'utilisation du skatepark en journée, mais pour une accessibilité à toute heure. Des jeunes utilisaient le skatepark au-delà des heures raisonnables, sans surveillance, puisqu'ils investissaient le stade sautant les barrières.

Sur le plan de la sécurité, les règles ont changé entre le moment de votre réalisation et celui de la suppression. La conception du dispositif présentait des risques. Par conséquent, il nous fut conseillé de tout arrêter. Depuis il est vrai que la demande est récurrente. Le service des sports a découvert un dispositif qui peut être monté en journée et démonté en soirée, afin d'éviter les problèmes de voisinage. Nous allons le mettre en place dans les conditions plus ou moins précisées.

Le projet de la rue Jean Monnet s'implante à côté de la SNCF, très loin des riverains. Grâce à l'expérience de Christian Marty, nous envisageons un dispositif structuré avec animateurs et moniteurs, puisque le skatepark ne peut être laissé sans surveillance. Vous avez raison, vous étiez à l'origine de ce dispositif. Nous avons été très mal considérés par les jeunes qui ont subi la décision de l'arrêter.

Madame Münzer peut répondre quant à l'aspect culturel.

M^{me} MUNZER.- Ce n'est pas un budget, mais un débat d'orientations. Voilà pourquoi notre collègue Monsieur David a présenté globalement des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Je vais commencer par l'investissement. La rénovation du Pavillon Baltard est programmée chaque année.

Pour le fonctionnement, je suis ravie que l'on considère l'offre dense et riche. Pour la Scène Watteau, la subvention est passée de 600 000 à 642 000 euros. Les bâtiments sont devenus propriété de la Ville, afin de gérer directement les travaux sur le Baltard.

La Scène Watteau paie donc un loyer à la Ville. Pour compenser, nous avons augmenté la subvention. Cela évite des confusions.

Pour le conservatoire, nous avons la force de penser que l'éducation artistique s'avère importante, surtout en ces temps difficiles accompagnés de la réforme des rythmes scolaires. J'en ai parlé avec notre collègue Véronique Delannet. Il n'est pas inintéressant de bénéficier de services intégrés et d'ouvrir avec le quotient familial. Cela permet une souplesse, une flexibilité, une réactivité des services et des professeurs, si jamais nous étions contraints d'appliquer la réforme.

M. NICOLAS.- Dans la partie principale du budget, je n'ai rien vu sur le marché central. Je m'attendais à quelques lignes sur le sujet, soit de travaux d'études, soit de commencement des travaux.

Par ailleurs, j'en ai assez d'entendre que la diminution des frais de fonctionnement se traduit fatalement par des frais de personnel. Les fonctionnaires rendent un service public. Nous pourrions nous inscrire dans la diminution des services rendus.

J'ai été étonné de lire dans le budget annexe des parkings que des agents assermentés d'entreprise privée pourraient intervenir dans le fonctionnement. Dans quelles conditions seraient passés les contrats avec les sociétés privées ? J'avoue quelques inquiétudes, car une société privée est généralement intéressée au bénéfice. J'ignore dans quel contexte les agents du privé travailleraient, alors que nous avons une bonne police municipale et nationale.

M. LE MAIRE.- Nous avons cru nécessaire de rappeler que la loi obligera dans les deux ou trois ans à passer à cette organisation-là. Nous n'avons pas accepté ce principe aujourd'hui, mais la loi donnera l'option de l'emploi de personnel privé. Jusqu'à présent, il fallait passer un concours, être formé. Cela ne signifie pas que le personnel privé n'est ni formé ni compétent...

M. NICOLAS.- Disons que j'ai plus confiance dans le public.

M. DAVID.- Il s'agit d'une dépenalisation. Le statut de contravention devient celui de la redevance sur une occupation de rue.

M. NICOLAS.- Je n'ai rien vu sur le marché central.

M. LE MAIRE.- C'est à la communauté d'agglomération de lancer l'étude de faisabilité, dans la mesure où elle a la compétence du développement économique et du commerce. J'en discutais avec Alain Degressat et le directeur général des services. Nous allons lancer une étude de programmation, avec en parallèle, la création d'une structure type commission d'emploi municipal, pour travailler sur le dossier.

M. SAJHAU.- Je reviens sur les dépenses de personnel et les strates évoquées par Monsieur Arazi. Si je me souviens bien, il mentionnait une strate de 48 - 52 % pour les villes de notre niveau. Nous sommes à 57 %. Si vous gommez les quarante venus du conservatoire, le chiffre redescend à 50 %. Les chiffres peuvent montrer tout et son contraire.

M. ARAZI.- Nous sommes la seule ville avec un conservatoire ?

M. SAJHAU.- Avant il n'était pas compté.

M. ARAZI.- Je veux bien que vous tentiez d'expliquer l'inexplicable, mais cela ne fonctionne pas ainsi.

M^{me} DEBAECKER.- Améliorer la gestion de la commune, c'est être attentif sur les frais de personnel, sur les attributions des uns et des autres, sur les financements des associations qui souvent possèdent des réserves.

C'est aussi ne pas faire de choix stupides. L'exemple « Les Fils de Madame Geraud » est typique. Nous avons été opposés à la décision de rupture du contrat. Nous en payons les conséquences graves pour le budget des années plus tard.

Pour la gestion Baltard Watteau, nous avons installé un système efficace. Il a été remplacé par un autre, qu'il a fallu aussi détruire. Il ne faut pas tergiverser.

Par ailleurs, ce n'est pas, parce que les Nogentais souhaitent des équipements qu'il faut les concrétiser. Il n'est pas indispensable et raisonnable de construire des stades partout. Un investissement implique du fonctionnement et beaucoup d'argent.

Voici un autre exemple de tergiversation avec le déménagement du conservatoire de l'hôtel des Coignards, sous prétexte de l'utilité d'un auditorium. La bonne gestion des finances publiques, c'est arrêter de casser pour construire ailleurs. Usons de ce que l'on a déjà.

Une bonne gestion est de ne pas faire de provisions inutiles et stupides. Combien a-t-on dépensé pour l'incendie du parking Saint-Germain aujourd'hui ? Rien.

M. DELLMANN.- Je vais répondre.

M^{me} DEBAECKER.- Je demande au maire. Quatre millions d'euros ont été mis en provision. Rien n'a été dépensé aujourd'hui. Souvenez-vous de l'augmentation des impôts pour cette affaire, pour dissimuler des dépenses futures, puisque ces provisions sont passées sur d'autres dépenses. La bonne gestion demande à être « réglo », à être honnête, à ne pas forcément faire plaisir aux gens.

M. LE MAIRE.- Je retiens le terme honnête et « réglo ». Je vous remercie pour ces qualificatifs.

M^{me} DEBAECKER.- Ce sont les bonnes attitudes pour une bonne gestion. Je n'ai attaqué personne.

M. LE MAIRE.- Cette constatation sur les associations a été faite depuis longtemps. Nous avons décidé d'une vision de la subvention en contradiction avec celle des responsables d'associations. En étudiant la fréquentation de ces associations, on s'aperçoit que parfois Nogent subventionne des activités qui devraient être prises en charge par les communes voisines.

Par ailleurs, la question des réserves est une bagarre permanente. Michèle Nataf pourrait en dire plus. Aujourd'hui, nous avons maintenu le niveau des subventions. Le nombre d'associations a baissé, mais les besoins ont augmenté.

Il est vrai que nous n'avons pas assez usé de la technique de l'appel à projets, en sollicitant les associations pour des partenariats entre elles, afin d'assurer des projets particuliers qui transcendent leur isolement, qui les mettent au service de résolutions municipales dans le domaine des centres de loisirs, des animations, etc.

La régie personnalisée existe. Les recettes de Baltard servent au projet culturel. Elles permettent d'alimenter en partie le budget de la Scène Watteau pour le spectacle vivant et les activités. Ce n'est pas aussi important que nous le souhaiterions, mais Baltard a toujours été positif dans son exploitation.

En revanche, il y a une question que chacun est en droit de se poser. Récemment, Madame Heslouin participait au conseil d'administration de la Scène Watteau. Aujourd'hui, alors que de nombreux partenaires - Région, État et Département - traduisent leurs félicitations par des subventions non négligeables, nous nous interrogeons sur la programmation telle qu'elle est vue. Touche-t-elle toutes les attentes de nos concitoyens au niveau de sa diversité ? Il y a un besoin d'ouverture et de diversité sur cette programmation. L'idée est de lancer une consultation de satisfaction, de façon à savoir quels sont les secteurs et les catégories de Nogentais non couverts et non touchés par la Scène Watteau.

Je reviens sur les investissements que vous évoquiez. Lorsque nous avons investi sur le stade, avec une pelouse synthétique, avec un éclairage spécifique, nous avons réduit nos dépenses de fonctionnement. En effet, le maintien en l'état du stade qui se dégradait et qui contractait les créneaux d'utilisation, devenait impossible. L'arrivée du

nouvel équipement a permis de réduire les dépenses de maintenance et d'augmenter l'utilisation par les associations. Le stade est bien placé et demandé. Nous sommes allés dans le sens de la baisse des dépenses de fonctionnement, mais de l'augmentation des dotations aux associations sportives.

M^{me} NATAF.- Je vous confirme que le premier critère d'attribution de subvention aux associations que j'examine est celui des réserves. Le deuxième est celui du nombre d'adhérents nogentais. J'ai reçu plusieurs associations pour leur faire remarquer que leurs adhérents provenaient plus des villes voisines que de Nogent. Nous ne pouvions ainsi être le seul pourvoyeur de subventions.

M. DELLMANN.- Je vais répondre à Madame Debaecker et rappeler qu'en ce qui concerne le stationnement payant, dès le mois d'avril 2001, le concessionnaire a fait part du mauvais fonctionnement et des mauvais rapports qu'il entretenait avec le maire de l'époque.

M^{me} DEBAECKER.- Ne réinventez pas l'histoire. Pas de négationnisme. Ne racontez pas n'importe quoi.

M. DELLMANN.- Ce n'est pas la Ville qui a initié une procédure dans cette affaire. Le concessionnaire nous a demandé quasiment un chèque en blanc.

M^{me} DEBAECKER.- Arrêtez ! Arrêtez de dire des choses fausses.

M. DELLMANN.- Vous terminez la mandature 2008-2014 comme vous avez terminé celle de 2001-2008. Sur le stationnement et le parking Saint-Germain, la Ville n'a pas été à l'initiative de la procédure. Une procédure a été engagée, nous avons payé plusieurs provisions, jusqu'à six millions d'euros versés.

M^{me} DEBAECKER.- Vous ne trouvez pas cela énorme ? Vous pensez que c'est une bonne décision ? La négociation existe toujours pour ne pas parvenir à des décisions pareilles.

M. DELLMANN.- L'indemnité due au concessionnaire est de 5,9 millions d'euros, majorés des intérêts. Je vous rappelle que l'expertise judiciaire...

M^{me} DEBAECKER.- Le stade est en négociation pour ne plus le louer. Vous avez accepté de le louer 400 000 euros.

M. DELLMANN.- ... a monté les dépenses utiles à plus de 6,3 millions d'euros et par ailleurs le manque à gagner dont nous avons été dispensés a été fixé entre 320 000 et plus de trois millions d'euros. Ceci dit, le résultat est satisfaisant. Les domaines ont évalué l'ensemble des ouvrages à moins de 7 000 000 euros. Il faut être sérieux. Ce n'est pas nous qui avons entamé la procédure.

Quant au parking Saint-Germain, je vous rappelle que nous avons passé une provision de quatre millions d'euros.

M^{me} DEBAECKER.- Avons-nous payé quelque chose ou non ?

M. DELLMANN.- Je vais répondre. Laissez-moi expliquer.

M^{me} DEBAECKER.- Non, a-t-on payé un sou à part les frais d'avocat ?

M. DELLMANN.- Vous avez parlé d'une provision de quatre millions d'euros. Je vais répondre.

M^{me} DEBAECKER.- Pourquoi ne pas dire non ? On n'a rien payé. On se moque de ce que vous dites. Ce sont des bêtises.

M. DELLMANN.- Sur la provision actuelle...

M^{me} DEBAECKER.- Rien n'a été payé pour le parking Saint-Germain. Je veux la vérité.

M^{me} MUNZER.- Il n'y a plus de modérateur.

M. DELLMANN.- Le mécanisme financier d'une provision ne signifie pas qu'il faut payer derrière.

M^{me} DEBAECKER.- A-t-on payé quelque chose depuis 1998 ? Oui ou non ?

M. DELLMANN.- Nous n'avons pas payé.

M^{me} DEBAECKER.- Nous n'avons pas payé. Merci Monsieur Dellmann.

M. DELLMANN.- Maintenant, il s'agit de défendre les intérêts de la commune et des Nogentais.

M^{me} DEBAECKER.- C'est une imposture. Vous en avez fait le témoignage. Quatre millions d'euros de provision pour le parking depuis 1998. On a rien payé.

M. DELLMANN.- Vous avez laissé le bébé en l'état. Il a fallu redémarrer ce dossier à zéro. Nous sommes là pour défendre les intérêts des Nogentais et non pas pour exploiter un incendie à des fins politiciennes. L'expertise, qui a débuté en mars 2013, confirme point par point la thèse de la Ville défendue depuis 2006. À savoir qu'effectivement, cette Clio de 1991 et mise en circulation en 1992, était équipée par des durites non adaptées à l'utilisation de l'essence sans plomb. C'est un problème de constructeur. La prochaine équipe municipale aura la possibilité de reprendre à concurrence de plus de deux millions d'euros cette provision.

M^{me} DEBAECKER.- Quatre millions d'euros de provisions et zéro euro pour le parking.

M. DELLMANN.- Vous nous avez laissé gérer cette situation. La Ville aurait alors payé, sans avoir la capacité de le faire, parce que les assurances étaient plafonnées.

M^{me} DEBAECKER.- Je le sais. Vous n'allez pas m'apprendre mon travail.

M. LE MAIRE.- Je regrette que ce type d'explication soit récurrent. Parfois, il y a des remontées de soufre et chacun explique sa thèse. Que ce soit une collectivité ou une entreprise, il faut provisionner les risques de façon à ne pas mettre en péril le fonctionnement. Nous n'avons pas d'autres choix que de provisionner les risques. Il n'y avait pas que ceux-là. Certains ont été réglés. Le parking Saint-Germain le sera, car la bataille nous est favorable.

M. DELLMANN.- Au 31 décembre 2004, nous devions trois millions.

M^{me} DEBAECKER.- Nous n'avons pas été contraints de payer.

M. DELLMANN.- Vous racontez n'importe quoi sur le dossier, vous ne le connaissez pas. Nous avons été assignés au 30 décembre 2004 pour plus de trois millions d'euros. Vous avez eu les documents.

M. LE MAIRE.- Nous travaillons sur des réalités. Ces documents n'appartiennent pas à Monsieur Dellmann ni à Monsieur le Maire, mais à tout le monde. Il est possible de les vérifier, de les consulter et d'en tirer son propre avis. La provision faite à l'époque garantit le fonctionnement financier de la ville. Face à un emprunt, on ne vous prête pas de la même façon, si vous avez provisionné les risques ou si vous êtes en situation de faiblesse.

Le conseil municipal, par 32 voix pour, dont 2 pouvoirs (Mme FONTAINE, M. MASTROJANNI)

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2014 des budgets Principal et Annexe des Parkings.

14/30 - Convention de constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale en vue de la passation d'un marché de prestations d'assurances

M. DELLMANN.- Comme les assurances de la commune et du centre communal d'action sociale arrivent à expiration le 31 décembre 2014, nous procédons à un renouvellement du marché. Pour faire des économies d'échelle, nous lions les assurances de la commune et du CCAS. Il s'agit de l'assurance dommages au bien, responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique des élus et agents et risque exposition. Bien évidemment, la commune et le CCAS partageront les frais de la publicité d'un appel d'offres européen. Préalablement, nous ferons un marché pour être assistés dans le choix du délégataire. La répartition des risques s'organisera en fonction de chacune des entités.

Il est proposé un texte de convention que vous pouvez découvrir sur la page suivante.

Nous vous demandons d'approuver cette opération de convention de groupement de commandes au sujet de ce marché de prestation d'assurance.

M. GEIB.- Quel est le montant des primes en jeu ? Je trouve la procédure très lourde. Parle-t-on de 1 000 euros ou 100 000 euros ?

M. LE MAIRE.- Il s'agit de 100 000 euros par an. Sur cinq ans, le total sera environ 500 000 euros. L'idée est d'accueillir le

CCAS dans un groupement de commandes avec la commune. Il est d'un niveau beaucoup plus faible et ne parvient pas à négocier ni à obtenir une réponse étant donnée l'ampleur de sa demande.

M. GEIB.- C'est combien le CCAS actuellement ?

M. LE MAIRE.- 30 000 euros par ans.

M. GEIB.- Cela fera 650. À combien espère-t-on descendre ?

M. LE MAIRE.- Nous sommes en train d'étudier des groupements de communes avec Le Perreux sur certains dossiers plus importants comme l'éclairage public ou autre chose.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

14/31 - Fixation de l'indemnité représentative de logement et du complément communal versé aux instituteurs

M^{me} DELANNET.- Cette somme est versée lorsque les communes n'ont pas de logement disponible pour les instituteurs qui le demandent. Le montant versé compense.

M. LE MAIRE.- L'important est la dernière phrase.

M^{me} DELANNET.- Aucun instituteur n'a été concerné en 2013 ni en 2014. Il n'y a plus beaucoup d'instituteurs, les professeurs des écoles n'y ont pas droit.

M. LE MAIRE.- Il faut voter la disposition même si elle n'est pas utilisée. C'est obligatoire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

14/32 - Mise à disposition à temps complet de deux agents relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs auprès de l'association Nogent Présence

M^{me} GASTINE.- Les mises à disposition actuelles arrivent à échéance le 28 février 2014. Il convient de les reconduire à compter du 1er mars 2014 pour une nouvelle durée d'un an, renouvelable par expresse reconduction.

Il est ainsi proposé cette année de mettre à disposition à l'association Nogent présence, deux agents communaux appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Des conventions précisant les modalités de mise à disposition seront annexées à l'arrêté de chaque agent. Cela s'effectuera à temps complet, à compter du 1er mars 2014, avec remboursement intégral du traitement et des charges sociales des agents par l'association Nogent présence. Pour information, le montant dû par l'association au titre de cette nouvelle période d'un an s'élèvera à 73 621 euros.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? C'est un dispositif que nous utilisons depuis plusieurs années. Il a toujours donné satisfaction.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

14/33 - Approbation de la convention de partenariat sur le projet « Festival autour du court »

M^{me} MUNZER.- Ce festival « autour du court » est organisé par la MJC de Nogent-sur-Marne et touche les communes du Perreux et Nogent. Depuis deux ou trois ans, nous avons systématisé un dispositif d'éducation à l'image avec une classe de jury, de l'école Léonard de Vinci et une classe du Perreux. Dix autres classes bénéficient de ce dispositif. La participation financière de la commune serait de 3065 euros, ce qui correspond aux dépenses de séance ouverte de médiation culturelle, d'éducation à l'image pour la classe de jury, les droits de projection des courts métrages, la location de la Scène Watteau et du vidéoprojecteur.

M. LE MAIRE.- Des questions ?

M. GEIB.- Ce qui me gêne dans la délibération, c'est que nous prenons des engagements sur un budget 2014 non voté. J'avais soulevé ce point la dernière fois.

M. LE MAIRE.- Je répondrai la même chose que d'habitude. Comme nous sommes dans une reconduction, nous avons la possibilité d'engager, par rapport à ce qui avait été prévu au budget primitif 2013, 25 % en investissement. C'est aussi 100 % en fonctionnement. S'il n'est pas lancé, le dispositif ne sera pas au rendez-vous sur les deux villes. La ville du Perreux a fait de même.

M^{me} DELANNET.- Cela a débuté en 2013.

M^{me} MUNZER.- C'est de décembre à juin.

M. LE MAIRE.- Nous notons votre remarque. Vous l'aviez déjà émise sur d'autres sujets.

M^{me} DELANNET.- Nous travaillons en année civile de janvier à décembre et les écoles de septembre à juin. Le décalage est obligatoire. Les projets d'école se pérennisent, on ne peut pas les bloquer.

M. LE MAIRE.- Nous votons.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 2 pouvoirs (Mme FONTAINE, M. MASTROJANNI), et 1 abstention (M. GILLES).

14/34 - Convention pour l'organisation des championnats de France juniors, seniors et maîtres de plongeon

M. RASQUIN.- Je propose la dernière délibération de caractère sportif de la mandature, qui concerne une convention pour l'organisation des championnats de France juniors, seniors et maîtres de plongeon, ainsi que le prêt de matériel.

Dans le cadre du plan d'action de développement du plongeon en France, impulsé par la fédération française de natation, la commune de Nogent-sur-Marne est sollicitée depuis 2006 pour organiser les championnats de France de plongeon, qui se dérouleront cette année du 4 au 6 juillet 2014.

Une participation financière dont le montant sera imputé sur la ligne sport du budget 2014 s'élève à environ 2000 euros, ce qui correspond aux frais d'hébergement et de repas pour les Juges de la compétition.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Nous sommes à la combienième ?

M. RASQUIN.- Cela se déroule tous les deux ans.

M. LE MAIRE.- Des abstentions ou des votes contre ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 2 pouvoirs (Mme FONTAINE, M. MASTROJANNI), et 1 abstention (M. GILLES)

14/35 – Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions sur le sujet ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

M^{me} DEBAECKER.- Monsieur le Maire, je vous ai envoyé un mail hier soir. J'ai reçu un imprimé à remplir du conservatoire, pour ma fille. Il était indiqué « responsable 1 et 2 ». Je suis la mère de ma fille et de mes enfants en général. Mon mari est le père. Je ne suis ni un ni deux. Je souhaiterais que l'on inscrive « mère et père ».

M. LE MAIRE.- Une personne m'avait fait cette même remarque concernant les formulaires des clubs de loisirs. En réalité nous avons modifié le document en question cet après-midi. Suite à votre courriel, j'ai demandé à revenir à des éléments simplifiés.

Les raisons ne proviennent pas de la grande révolution de 2013, mais d'une chose toute simple : à savoir, qui est responsable civilement quand il récupère les enfants. Rien n'interdit d'inscrire « père et mère » et « responsable 1 et 2 » suite à des séparations par exemple.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, j'avais voté contre l'attribution des iPad aux élus. Tout le monde l'a pris, sauf moi. Aujourd'hui, c'est la dernière séance. Offrez-vous les iPad à ceux qui ne reviendront pas ?

M. LE MAIRE.- D'ici à quinze jours, vous recevrez un document demandant à restituer les iPad - réinitialisés - pour les futurs collègues qui siégeront ici. Il sera donné jusqu'au 4 avril. Cela permettra d'être au rendez-vous du Conseil municipal de mise en place.

M. PASTERNAK.- Je souhaite au nom de la majorité municipale exprimer toute notre satisfaction d'avoir été à vos côtés pendant ces six ans de mandature. Nous vous remercions beaucoup de la confiance accordée pour les tâches que vous nous avez confiées.

M. GEIB.- Je n'irais pas dans la flagornerie vous concernant. En revanche, je remercie tous mes collègues, même si nous n'avons pas toujours été d'accord, mais cela appartient au débat démocratique. J'espère que la prochaine mandature fera en sorte que l'écoute évolue. La majorité, quelle qu'elle soit, est très importante. Elle est souvent potiche, écoutant le maire qui parle beaucoup, ayant peu l'occasion d'intervenir. Pour le débat démocratique, cela est dommage et triste. Je vous souhaite d'avoir la possibilité de vous exprimer plus. D'autant que cela n'empêche pas de voter comme un seul homme. Mais cela donnera plus d'animation et sera plus facile à supporter.

M. LE MAIRE.- Il y a beaucoup de non-dits dans ces propos. Je vous souhaite bon courage si vous figurez demain dans une majorité municipale, ce que je vous souhaite, puisque vous méritez d'y être un peu, de temps en temps. Il peut être fatigant de figurer constamment dans l'opposition. Je le suis au Conseil général depuis si longtemps que l'on se questionne sur son utilité.

Je vous propose, pour celles et ceux qui ont quelques instants disponibles, de monter sur la mezzanine pour boire un verre à la santé des Nogentais.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne